

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4161 du Jeudi 19 Janvier 2023 - 70^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

FORMATION

L'épiscopat congolais à l'école de la gestion du patrimoine de l'Eglise



Les évêques et les partenaires (P.10)

INONDATIONS

Assistance humanitaire aux populations du Kouilou



La remise des kits par la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma à Diosso (P.5)

RD CONGO

Attaque meurtrière dans une église (P.7)

ADDUCTION D'EAU

Trop de forages sauvages à Pointe-Noire! (P.13)

TRANSPORTS

Quatre nouvelles locomotives pour sortir le CFCO du "gouffre"



Une vue des locomotives réceptionnées par le Premier ministre à Pointe-Noire

(P.3)

EDITORIAL

Ils se rapprochent

CANAL+

100% DES MATCHS COMMENTES PAR NOS EXPERTS

LE DECODEUR HD 1000 F.C.F.A. TTC A PARTIR D'EVASION

INSTALLATION OFFERTE



INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 08 décembre 2022, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement des Domaines et des Timbres de Pointe-Noire Centre), le 15 décembre 2022, sous le numéro 9668, folio 235/16, constatons les décisions, les membres du Conseil d'Administration de la société FRANK'S INTERNATIONAL WEST AFRICA (BVI) Ltd, société à responsabilité limitée au capital de 50,001 Dollar, dont le siège social est sis Vistra Corporate Services Centre, Wichams Cay II, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (Îles Vierges Britanniques), immatriculée au Bureau d'enregistrement des sociétés des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 189404, ont décidé :

- Suite à la démission de Monsieur DASSAIN Michel Dominique Albert, représentant légal de la succursale de la société FRANK'S INTERNATIONAL WEST AFRICA (BVI) Ltd au Congo-Brazzaville ;

- De nommer Monsieur SIMPSON Ian Michael, nouveau représentant légal de la succursale de la société FRANK'S INTERNATIONAL WEST AFRICA (BVI) Ltd au Congo-Brazzaville, en remplacement de Monsieur DASSAIN Michel Dominique Albert.

Ledit procès-verbal a été déposé au greffe du tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 06 janvier 2023 sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-00013.

Pour Avis

Julio MAKOUBA
Associé Gérant
Conseil Fiscal Agréé CEMAC N°276
CMJ & PARTNERS
Société Agréé CEMAC N° SCF 029
julio.makouba@cmj-partners.com

Maître Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA, NOTAIRE

2032, avenue de l'OUA (Immeuble du 14 juin)
Makélékélé-Brazzaville (République du Congo)
Tél : (242) 06 491 20 79 : 05 364 45 03

«BACEA L'œil du patron»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle Au capital de 1 000 000 F CFA sise 144, rue Surcouf Baongo-Brazzaville
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, en date du 23 mai 2022, enregistré au bureau des domaines et du timbre de Baongo à Brazzaville le 24 novembre 2022, statuts sous Folio 209/5, numéro 1813, déclaration notariée de souscription et de versement sous Folio 209/4, numéro 1812, il a été constitué une société commerciale ayant les caractéristiques ci-après :

Dénomination: «BACEA L'œil du patron»

Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital social: UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA

Siège social: 144, rue Surcouf Baongo-Brazzaville (Congo)

Objet social: Un bureau d'assistance, de contrôle de certification de

l'étanchéité; Etanchéité; Ingénierie, Construction BTP; Commerce Général, Gestion Immobilière.

Durée: Quatre-vingt dix neuf (99) ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Gérant statutaire: Monsieur Antoine KIBANGADI

Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 1^{er} décembre 2022 sous le numéro CG-BZV-01-2022-B13-00474.

POUR AVIS

**Maître Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA
NOTAIRE**

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire, République du Congo, en son Etude sise Avenue Boulevard Charles de Gaulle (Au-dessus des Ets JAKANE, à côté du restaurant JAIPUR, en diagonale de PARK N SHOP, Boîte Postale: 1161, Téléphone: (242) 05.523.85.38; 06.631.74.01.

INSERTION LEGALE

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique, reçu le quatorze Novembre deux mille vingt-deux, enregistré Folio 2/8/7, N05907, procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes: Forme: Société A Responsabilité Limitée à caractère pluripersonnel;

Dénomination: «POSEIDON»;

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays:

- Gestion de station-service;
- D350200 Vente de gaz et de produits liquéfiés;
- Vente de produits congelés et denrées alimentaires;
- Location de véhicules.

Capital: FRANCS CFA DIX MILLIONS (10.000.000).

Siège: 4, Avenue Jean-Claude NGANGA, Arrondissement VIII Madibou, Brazzaville, République du CONGO.

Gérance: Par Madame Thérèse Mariette MBANI YOCCA.

R.C.C.M.: La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2022-B12-00277.

Pour avis,

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG.

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à Pointe-Noire

Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél: 06664.85.64/04432.52.12. B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire - République du Congo.

8 & 9

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital social de 1.000.000 F CFA

Siège social: 12 Rue de Dimbatala, Pointe-Noire République du Congo.

ANNONCE LEGALE

Suivant actes constitutifs (Statuts) établi par devant le Notaire soussigné, en date du 29 Juin 2022, enregistré au domaine et timbres en date du 1 Juillet 2022, sous le folio 126/14 N°0614, il a été créé une société de droit congolais, dont les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Dénomination sociale: LOUMANOU RUCHTY CADOL GROUP.

Objet social: La société a pour objet en tout pays, notamment dans les Etats parties au Traité OHADA, et plus particulièrement en République du Congo:

- Industrie hôtelière
- Divertissement, Casino ;

Siège social: 12 Rue de Dimbatala, Pointe-Noire, République du Congo.

Capital social: Un million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de Dix Mille (10.000) Francs CFA de valeur nominale chacune.

Nomination du Gérant: Monsieur ZHANG Ke Qian, gérant de nationalité Chinoise.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2022-B-01677, du 22 Septembre 2022.

Immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-01-2022-B13-00188.

Fait à Pointe-Noire, le 29 Décembre 2022.

Pour insertion.

-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél : 06664.85.64/04432.52.12. B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire - République du Congo.

MAMOLA MELODY SHIPPING COMPANY LTD INC.

Société constituée en République de Panama au capital social de 10.000. \$ US
Siège social : Tour, ADR, 8ème étage, avenue Samuel Lewis et 58ème rue, Lotissement Obarrio, Panama city
République du Panama.

ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal extraordinaire du conseil d'administration de la société MAMOLA MELODY SHIPPING COMPANY LTD INC., en date du 10 Juillet 2022, pris au rang des minutes du Notaire Soussigné, en date du 18 Août 2022, enregistré au domaine et timbres en date du 30 Août 2022, sous le folio 167/3 N°0797, il a été décidé :

- du transfert des activités commerciales de la succursale du Congo à l'adresse ci-après : Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe, entrée B, 8ème étage, appartement 127, B.P : 4466, Pointe-Noire, République du Congo;
- et de la nomination de Monsieur SANZ Diego Ti-

motheé en qualité de nouveau Directeur de ladite Succursale au Congo.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-00996, du 23 Août 2022.

Immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-01-2015-B14-00730.

Fait à Pointe-Noire, le 08 Septembre 2022.

Pour avis.

-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

SOCIETE HUA XIN

Société à responsabilité limité Unipersonnelle Au capital de 1.000.000 de Francs CFA
Siège Social : OCH n0 250-252 DANS LE Ravin de la mission,
Moungali Brazzaville en République du Cogo RCCM NO CG-BZV-01-2022-B13-00485

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 29 Novembre 2022, enregistré aux domaines et timbres le 05 Décembre 2022, sous le Folio 225/1 n02951, il a été constitué la Société Commerciale présentant les caractéristiques ci-après:

Forme Juridique: Société à Responsabilité limité unipersonnelle, en abrégé

«SARLU»;

Dénomination: HUA XIN

Adresse: OCH n° 250-252 dans le quartier Ravin de la mission Moungali en République du Congo.

Objet Social: La Société a pour objet, en République du Congo.

- Le transfert de fonds
- Les services Financiers
- Location de voiture

Et en général, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à tous l'objets similaires ou connexes.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM.

Gérant: Monsieur CHEN MINPU

Capital Social: Un million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en 100 parts de dix mille (10.000) Francs CFA, intégralement libérées.

RCCM: La Société est immatriculée au registre du commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2022-B 13-00485.

Pour Insertion Légale

Le Fondateur

NATIONS UNIES

Une position africaine commune sur la réforme du Conseil de sécurité

Brazzaville, capitale de la République du Congo, a abrité le 12 janvier dernier la dixième réunion ministérielle du Comité de 10 Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations-Unies. Les travaux se sont déroulés au centre de conférence internationale de Kintélé, sous le patronage du Président Denis Sassou-Nguesso, en présence d'Adeoye Bankole, commissaire aux Affaires politiques, paix et sécurité de l'Union africaine; David John Francis, représentant du président de la 77^e session de l'Assemblée générale des Nations-Unies.

Cette rencontre est la deuxième du genre qu'abrite le Congo. En effet, depuis 17 ans, l'Afrique s'efforce de faire entendre sa voix pour que soit réparée une injustice historique. Celle de ne pas figurer parmi les 15 pays membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, créé en 1946 après la Seconde guerre mondiale.

Pour les pays africains, le temps est venu de corriger l'injustice de cette sous-représentation. D'où l'intérêt de la réunion du Comité de 10 Chefs d'Etat de l'Union africaine et de Gouvernement qui s'est assignée comme objectif d'arrêter une position commune africaine sur cette question brûlante qui préoccupe tant les dirigeants et les peuples africains.

L'Afrique est aujourd'hui en proie à de nombreux foyers de tension. Dès lors, comment en assurer le règlement au sein des Nations Unies et au sein du Conseil de sécurité, si le continent n'est pas représenté au niveau le plus élevé? Il y a là une incohérence certaine qui interpelle, sans cesse, la conscience collective.

Le commissaire aux Affaires politiques, paix et sécurité de l'Union africaine, Adeoye Bankole, a, dans son allocution, renouvelé l'appel de l'Afrique pour l'extension du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que la mise à jour de ses manières de fonctionner. «*Notre message doit être clair et fort. Les Nations Unies telles que constituées aujourd'hui, a besoin d'être plus transparente, plus exclusive, plus équitable et d'avoir plus de représentativité et d'efficacité*», a-t-il dit.

Pour lui, le moment est venu de s'engager dans des discussions de fond, plutôt que de rester dans des questions procédurales. «*Un nouveau ordre mondial doit émerger pour aller de l'avant. Nous voulons les Nations Unies bien reformées*», a-t-il souligné.

Il a indiqué que 2023 devrait être l'année qui, par définition, doit donner une certaine crédibilité aux aspirations des Africains. «*Celles d'une Afrique forte qui participe activement dans l'arène mondiale*», a expliqué Adeoye Bankole.

Le représentant du coordinateur du Comité de 10, le



Denis Sassou-Nguesso prononçant son discours d'ouverture des travaux



La photo de famille

ministre Sierra Léonais des Affaires étrangères et de la coopération internationale, David John Francis, a rappelé que sur cette question, le continent est désormais unifié sur une position commune. «*Le moment de prendre les réformes importantes est arrivé. Et, cela fait l'objet d'un consensus général*», a-t-il affirmé.

Et d'ajouter: «*J'ai foi sur notre résilience en tant qu'Africains à promouvoir, à faire le lobbying et à défendre la position commune africaine. J'ai foi que cette réunion de Brazzaville va apporter les solutions pour parvenir à une dynamique qui va permet-*

tre de réaliser nos objectifs».

Pour Denis Sassou-Nguesso, l'Afrique doit parler d'une seule et même voix. «*Acteur majeur sur la scène internationale, l'Afrique doit faire valoir ses droits et devoirs au sein des Nations Unies, d'où l'urgence d'instituer un Conseil de sécurité réformé et rénové, plus transparent, plus démocratique et plus représentatif de la diversité culturelle mondiale*», a-t-il déclaré.

En lien avec la Convention des Nations Unies de 2005, a-t-il poursuivi, «*cette revendication induit, pour l'Afrique, l'espoir de voir une ou deux langues,*

authentiquement africaines, faire leur entrée aux Nations Unies comme langues de travail».

Il a, par ailleurs, salué l'annonce faite par le Président américain Joe Biden d'œuvrer à l'attribution d'un siège permanent au continent africain. Le Président Denis Sassou-Nguesso a également félicité le Président Julius Maada Bio, coordinateur du Comité de 10 Chefs d'Etat et de Gouvernement, pour tous les efforts déployés en vue de conforter la position commune africaine sur cette importante préoccupation.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Ils se rapprochent

L'attaque d'une église pentecôtiste dimanche dernier en Ituri relance la crainte d'un enserrement de l'Afrique centrale. Attribuée à l'AFDL, rébellion d'inspiration islamiste, cette attaque n'a pas surpris grand monde. Dans la cocotte-minute que représente cette région de la République démocratique du Congo, il y a bien longtemps que les affidés de l'Etat islamique ont placé cette partie de l'ex-Zaïre en coupe réglée.

Et que la situation y enfle pouvant déboucher sur un embrasement des populations en faveur d'une solution d'incontrôlable. D'escarmouches en conflagrations, petites guerres et trafics d'armes ont créé dans la zone des abris pour djihadistes. Et des zones d'influences religieuses là où il n'y en avait pas. L'Afrique centrale semblait hors de portée de la grande agitation terroriste qu'on voit au nord et à l'ouest du Continent.

Nous nous berçons de l'illusion que les Al Khadra, Boko Haram et autres CNI sont loin de nous, les attaques chaque année plus meurtrières des activistes musulmans nous montrent que nous ne sommes jamais bien loin de l'œil du cyclone. Le terrorisme fondamentaliste se joue de nos traditions et n'a que faire des groupes et démarches de paix. Fussent-elles séculaires.

Dimanche, c'est une église pentecôtiste qui a été soufflée. L'année d'avant, c'était un prêtre qui avait été assassiné. Des années auparavant la zone avait été secouée par un fait sabbat, l'enlèvement de trois prêtres assumés qui avaient été et dont les corps n'ont jamais été retrouvés à ce jour. Appels du Pape et suppliques des fidèles n'y ont rien fait. La venue du Pape François le 31 janvier prochain à Kinshasa, a-t-elle servi de prétexte pour remuer le couteau dans une plaie toujours ouverte?

Albert S. MIANZOUKOUTA

TRANSPORTS

Le CFCO doté de quatre nouvelles locomotives pour le sortir du "gouffre"

Vendredi 13 janvier 2023, le quai de la gare centrale de Pointe-Noire a abrité la cérémonie officielle de réception de quatre locomotives flambantes neuves. C'était sous le patronage d'Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du gouvernement. En présence de Honoré Sayi, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, de Jean Paul Charlier, chargé d'affaires du Royaume de Belgique au Congo, et de bien d'autres autorités, politiques, militaires et civiles.

Dans son allocution, Ignace Nganga, directeur général du CFCO, a présenté les caractéristiques techniques des nouvelles machines: «*Les quatre locomotives ici exposées ont été fabriquées en Belgique par la société John Cockerill. Il s'agit de machines de type BE 1200, développant chacune une puissance de 1200 chevaux-vapeurs. Chaque machine est équipée de moteur Diesel de type Caterpillar et de quatre moteurs de traction. Chacune d'elle mesure 4,220 m de hauteur, pour une longueur de 16 m 900, avec une largeur de 2, 810 m. Le tout pour un poids de 68 tonnes. Chaque locomotive peut atteindre une vitesse maximale en remorquage de 90 km à l'heure, largement au-dessus de*

la vitesse commerciale actuelle du CFCO. Ces locomotives qui seront immatriculées au CFCO, BB 1401 à 1408, constituent le reliquat des services et équipements, objet du contrat commercial. Ce contrat comprenait également la fourniture de deux locotracteurs pour les ateliers de maintenance, des pièces de rechange pour tout type de locotracteur et locomotive, des pièces de rechange et d'engin de voirie de divers consommables, ainsi que la réhabilitation et l'acquisition de machines-outils. Ces locomotives viennent combler très partiellement un déficit que le CFCO accuse tant en locomotives de ligne assurant la traction des rames entre deux gares que des locomotives de manœuvre permettant la formation et l'éclate-



Une vue des locomotives

ment des rames». Ignace Nganga a relevé qu'actuellement, sur un parc total de 43 locomotives de lignes, seules 12 sont en service. «*Dans les pires périodes, ce nombre peut descendre à 6 locomotives. La précédente dotation en locomotives de ligne est intervenue en 2015. Elle portait sur 10 locomotives neuves. Aujourd'hui, seules 6 d'entre elles sont opérationnelles, trois des quatre autres sont arrêtées à la suite de graves*

accidents, tandis que la dernière attend depuis belle lurette des pièces pour son dépannage», a-t-il précisé. Pour sa part, Jean Paul Charlier a loué les bonnes relations entre la Belgique et le Congo: «*La livraison de ces locomotives de la société belge témoigne de l'excellence de bonnes relations économiques et financières entre le Congo et la Belgique*». Visiblement satisfait, le ministre Honoré Sayi a relevé que

l'acquisition de ces machines performantes traduit la volonté du Gouvernement de sortir le CFCO de son gouffre. «*La cérémonie qui nous réunit ce jour consacre ainsi la réception des quatre premières locomotives du lot des 8. Les quatre autres seront livrées au début du mois de mars 2023. Ces locomotives de puissance 1200 chevaux vont servir à renforcer de manière significative le potentiel de disponibilité du parc des machines de manœuvre nécessaire à la formation des rames de trains. Elles pourront également concourir au bénéfice d'une technologie de nouvelle génération, tracteur des trains de voyageurs ou de desserte de tonnages moyens, notamment pour le transport de carburant, de ciment ou d'autres marchandises de première nécessité*», a-t-il affirmé.

La coupure du ruban symbolique par le Premier ministre a précédé le rituel traditionnel de bénédiction des lieux par les dignitaires de Bwaila. La visite guidée des locomotives a mis un terme à la cérémonie.

Equateur Denis NGUIMBI

DIALOGUE SOCIAL

Prévenir les conflits sociaux et résoudre les problèmes du monde du travail

Le Comité national du dialogue social, placé sous la tutelle du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, a tenu sa session ordinaire dans un hôtel de la place, à Brazzaville, samedi 7 janvier 2023. Cette session, intervenue après celle du 30 décembre 2021, a été présidée par Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du Gouvernement, en qualité de président du Comité, en présence du ministre d'Etat Firmin Ayessa, ministre de la Fonction publique, et Hugues Nguélonzé, ministre de la Jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi. La rencontre qui inclut quelques membres du Gouvernement, des centrales syndicales, des leaders du patronat, a permis d'évaluer la mise en œuvre des recommandations des précédentes sessions, qui ont été au nombre total de 24, avec la nécessité de prendre des actions correctives. L'enjeu a été de trouver un terrain d'entente entre les différents acteurs pour prévenir les conflits sociaux et résoudre les problèmes du monde du travail.



Le Premier ministre entouré des membres du gouvernement après la cérémonie d'ouverture

Cette session a démarré dans la matinée à partir de 10 heures pour s'achever tard dans la nuit, aux environs de 23 heures à huis clos. Après les débats, les membres du comité sont parvenus à un constat que certaines recommandations des précédentes sessions ont été mises en œuvre totalement, d'autres sont en cours d'exécution et d'autres encore n'ont pas connu d'exécution. Ainsi, ils ont formulé les actions de renforcement en vue de la mise en œuvre effective des recommandations en cours d'exécution et celles qui sont pendantes. L'ensemble des problèmes traités ont été d'ordre économique et social. Au regard du volume des recommandations appréciées,

il a figuré, entre autres, le code du travail, le statut général de la Fonction publique, la révision de la grille indiciaire des salaires de la fonction publique, les conventions collectives et les procédures pour arriver à dénoncer une convention collective ou un accord d'établissement. A la suite des échanges, les participants ont suggéré, entre autres, de: renforcer les mécanismes de suivi des recommandations issues des sessions du comité national du travail, prendre une directive engageant les administrations publiques à tenir les commissions administratives paritaires au plus tard à la fin du premier semestre 2023, à mettre en place de manière concertée, un plan d'apurement de la dette

sociale; mettre en place, sur la base d'un relevé des conclusions, un dispositif opérationnel en vue de la tenue des élections professionnelles au mois de décembre 2023 pour le mandat de 2024; mettre en place une communication appropriée vis-à-vis des opérateurs économiques en vue de la ZLECAF. Les membres du comité ont aussi analysé des nouveaux dossiers, parmi lesquels, l'harmonisation de l'âge d'admission à la retraite pour les travailleurs relevant du code de travail, la situation de l'enseignement fondamental laissé entre les mains des volontaires sans formation et les conséquences sur l'avenir de l'école primaire, la réglementation du travail dans les secteurs non couverts par les con-

ventions collectives, la situation des travailleurs de la société des postes et d'épargne du Congo (SOPECO), de la Congolaise de gestion de loterie (COGEL), de l'Agence de la faune et des aires protégées, du Chemin de fer Congo océan (CFCO) et la concession des barrages hydroélectriques d'Imboulou et de Moukoulou. A noter que le Comité national du dialogue est un cadre de dialogue social entre le Gouvernement, les organisations patronales et les syndicats des travailleurs les plus représentatifs. Ce Comité a été créé en 2010. Selon son décret de création, le comité doit tenir ses sessions trois fois l'an.

Philippe BANZ

FORCES ARMEES CONGOLAISES

Le général Okoï appelle à plus d'ardeur au travail

Près de 400 éléments des Forces armées congolaises (FAC) ont été promus aux grades d'officiers et de sous-officiers (de colonel à sergent-chef). C'était, le samedi 7 janvier, au titre du premier trimestre 2023 pour le compte de la Garnison de Brazzaville. Le général de division Guy-Blanchard Okoï, Chef d'Etat-major général des FAC, a patronné la cérémonie qui a eu lieu au Stade D'Ornano. A cet effet, il a rappelé la directive principale du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef suprême des armées, donnée au Réveillon d'armes, dans laquelle, il exhorte les troupes "à reprendre fermement en main, la formation des hommes dans le domaine de la discipline à tous les niveaux".



Le général Okoï faisant porter les galons à un officier promu

Dans le message du Chef de l'Etat, a également relevé le général Okoï, d'autres points ont été abordés: «Vis-à-vis du peuple et de ses institutions en 2022, il a été annoncé la révision de quelques points des statuts des personnels de la Force publique, en vue de quelques améliorations, comme celles concédées aux agents civils de l'Etat. Plusieurs instructions et ordres ont été donnés», a-t-il indiqué.

S'agissant de la directive principale sur la discipline, le Chef d'Etat-major général des FAC a affirmé: «Nous vous enjoignons donc à l'intérioriser, et à faire vôtre cette directive principale de 2023, afin que nous puissions atteindre les objectifs fixés par le Président de la République». Précisant que: «Toutes les orientations et directives du Chef de l'Etat, directives du ministre de la Défense nationale, du Chef d'Etat-major

général des Forces armées congolaises, des Chefs d'Etat-major des armées, seront exécutées ce mois-ci dans le cadre des réunions de commandement et des séminaires pour une complète et pleine appropriation, sur toute l'étendue de la République, dans toutes les zones militaires de défense».

Le général Okoï a insisté sur la discipline: «L'esprit de discipline, pour nous, c'est faire le mieux possible dans le respect des normes, ce que l'on doit faire avec amour, abnégation, esprit de sacrifices. Tout cela, en sachant qu'il faudra toujours faire beaucoup avec peu, dans ce monde où les incertitudes sont légion. Et où être prêts à faire face à toutes les éventualités devient

une exigence majeure de notre temps, de notre pays et de notre armée. Restons unis, solidaires et disciplinés, compétents, pour que nous puissions être à la hauteur de nos responsabilités». Rehaussée par la présence des membres du commandement militaire, cette cérémonie a été ouverte au public venu nombreux après l'épisode Covid-19. Elle a eu pour point final, la parade des troupes de la Garnison de Brazzaville, placées sous le commandement du colonel Ondzé Itoua, commandant le 4^e Bataillon des chars légers de la 40^e Brigade d'infanterie.

Alain-Patrick MASSAMBA

ECONOMIE

Une nouvelle application de gestion de la trésorerie de l'Etat voit le jour

Le ministère de l'Economie et des finances s'est doté d'un outil numérique d'administration du budget national, présenté le 11 janvier à Brazzaville, afin de mieux assurer les recettes et les dépenses publiques.



Les officiels

Cette application est un tableau Excel de collecte et de calcul des données financières. Elle permettra de centraliser et de conserver les prévisions des entrées et sorties des caisses de l'Etat. «C'est un support qui va offrir la possibilité d'avoir en temps réel l'information sur tous les engagements de l'Etat et l'ensemble des recettes qui sont attendues. Ce qui permet donc de savoir à l'avance, si le solde est déficitaire pour déclencher les opérations de levées de fonds, ou s'il est excédentaire pour commencer à faire des placements d'excédent de trésorerie», a expliqué le coordonnateur du projet optimisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat, Gatién Ondaye.

La plateforme d'information contenue dans ce dispositif sera alimentée par toutes les administrations du pays, qui ont signé un protocole d'échange d'échanges de données, au cours du séminaire d'examen et de validation de cet outil. «Pour son fonctionnement, nous avons toutes les administrations qui collectent les recettes, et toutes celles qui dépensent, qui vont alimenter cet outil en prévisions et en réalisations. Ceci aura pour avantage la mesure de la qualité des prévisions en début d'année, afin de les corriger. Car l'idéal serait que la prévision soit exactement égale à la réalisation», a ajouté Gatién Ondaye.

Le Directeur de cabinet du ministre en charge des finances, Athanase Ngassaki, a rappelé la nécessité de cet outil, qui marque le début d'une ère, nouvelle dans la gestion budgétaire. «Le manque d'informations sur le niveau global des encaissements et des décaissements entraîne des tensions de trésorerie à l'approche des périodes de règlement des salaires, des échéances contractuelles et autres engagements de l'Etat. Je pense que nous avons là l'opportunité de faire in saut qualitatif en rendant simple et accessible l'information, et ainsi faciliter le pilotage stratégique de la trésorerie publique», a-t-il affirmé.

Une cellule technique a été créée pour déterminer la situation prévisionnelle de la trésorerie de l'Etat et aider à la prise des décisions.

Sandra BAKOUKA (Stagiaire)

SECURITE

Les violences perpétrées par le groupe rebelle M-23 dans l'Est de la RDC au cœur des assises de Brazzaville

Ouverte le 12 janvier dernier, la 54^e réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations unies chargé des questions de sécurité en Afrique Centrale s'est clôturée le lundi 16 janvier au centre de Kintélé, à Brazzaville. La question des violences perpétrées par le groupe rebelle M-23 dans l'Est de la République démocratique du Congo, est demeurée, entre autres, au cœur des assises.

La 54^e réunion ministérielle a réuni le Congo, le Burundi, le Cameroun, le Rwanda, la République Centrafricaine, l'Angola, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la République démocratique du Congo, le Tchad, Sao Tomé-et-Principe, pays membres de la CEEAC, ainsi que les fonctionnaires du Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) et des représentants de plusieurs organisations régionales et internationales. Les échanges se sont axés sur la persistance des tensions diverses et variées qui paralysent la sous-région et éreintent les

efforts de développement des pays, avec dans l'ordre du jour: le conflit persistant à l'Est de la RDC, les élections présidentielles dans ce pays et au Gabon, de même que la transition militaire au Tchad.

Le président de la commission de la CEEAC, Gilberto de Piedade Verissimo, a appelé les États membres à consentir à plus d'efforts face aux nombreuses menaces dont la sous-région Afrique Centrale est la cible. Il a, par ailleurs, demandé à la RDC et au Rwanda, pays membres de la communauté, à privilégier le dialogue dans le règlement du conflit qui les oppose. «La CEEAC voudrait ici réitérer son appel en direction de ces deux États membres, la RDC et le Rwanda, pour un règlement pacifique de cette situation, tout en soutenant par des principes de complémentarité et de solidarité. La CEEAC poursuivra le soutien aux initiatives en cours dans le cadre du processus de Luanda et de Nairobi. La situation dans la région du Nord-ouest et du Sud-ouest du Cameroun con

(Suite en page 5)

INONDATIONS

Assistance humanitaire aux populations du Kouilou

Dans le cadre de l'assistance aux personnes victimes des inondations et des catastrophes naturelles lancée le 23 décembre dernier par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, la ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, a séjourné, du 10 au 15 janvier 2023, dans le département du Kouilou pour apporter l'aide d'urgence du Gouvernement aux personnes touchées par ces calamités naturelles, et soulager tant soi peu leurs besoins immédiats.

Diosso était la première étape de son périple. La ministre y est allée répondre à la détresse des populations frappées par des vents violents, en leur apportant des kits composés de vivres, de non-vivres et de kits de construction, au grand soulagement des bénéficiaires. «*Transmettez au Chef de l'Etat, les remerciements des populations du district*», a déclaré le sous-préfet de Loango, Joseph Koutana.

La cérémonie de remise des kits s'est déroulée dans la cours de l'école primaire, en présence du préfet du Kouilou, Paul Adam Dibouilou, et du président du Conseil départemental, Alexandre Mabiata.

Trente ménages, soit cent personnes, ont bénéficié de cette assistance du Gouvernement. «*Nous venons répondre à la détresse des populations de Diosso*», a précisé la ministre qui a apaisé les inquiétudes des populations et les a rassurés quant à la situation vécue: «*Les changements climatiques ne sont pas propres au Congo. Ils s'observent un peu partout à travers le monde. Il n'y a rien de sorcier ou de mauvais sort*».

Elle les a exhortés à ne pas couper anarchiquement les arbres qui sont autour des habitations. Face à la pandémie du coronavirus qui sévit en Chine, la ministre a demandé à la population d'être vigilante et de se protéger.

A Yanga, dans le district de Madingo-Kayes, 180 ménages ont été assistés. Le sous-préfet, Herbin Fouti, a remercié le Président de la République pour tous les efforts consentis. Il a par ailleurs salué la détermination de Mme la ministre. «*Votre action salvatrice reste reconnue par les populations. Par cet acte de bienfaisance empreint de solidarité aux personnes vulnérables, je vous exprime au nom des populations du district de Madingo-Kayes en général et de Yanga en particulier, ma déférente gratitude et vous en remercie infiniment*», a-t-il signi-

fié. Le 13 janvier, la ministre était l'hôte des populations de Tounda Ngoma, capitale économique du district de Nzambi, située à 180 km de Pointe-Noire. «*La population mesure à sa juste valeur la grandeur de l'honneur que vous leur faites en arrivant sur ces terres*», a dit le sous-préfet Félix Mountou.



A Yanga



Avec les élèves à Tounda Ngoma, dans le district de Nzambi

«*L'aide humanitaire arrive à point nommé. Elle est pour nous, population de Nzambi, un fait historique rare, d'importance capitale, salvatrice et empreint de soulagement. Un geste qui sera gravé en nous pour longtemps. Une activité qui est le témoignage de la volonté du Chef de l'Etat d'aider, d'assister et de compatir à la souffrance de ses compatriotes*», a-t-il poursuivi. Il a précisé qu'une grande partie du district de Nzambi est située dans le parc national de Konkouati Douli où la précarité causée par le ravage des plantations par les éléphants et le manque de structures économiques ne fléchit pas. «*Comme le malheur ne vient jamais seul, les pluies diluviennes, les orages, conséquences du changement climatique, l'ensablement de l'embouchure de la Konkouati, avec pour corollaire la montée des eaux, sont venus augmenter la difficulté des populations dont les habitations sont restées inondées près de 3 mois*», a fait savoir le sous-préfet.

A Louvoulou, dans le district

de Kakamoeka, la population a apprécié le geste du Gouvernement. Les kits étaient composés de vivres, de non-vivres et de matériels de construction.

Après Kakamoeka, la ministre s'est rendue à Hinda. «*Ma circonscription est honorée de vous accueillir. Vous êtes une dame pleine de volonté, capable de bousculer, pour venir auprès des populations afin de comprendre leurs difficultés et apporter l'espoir là où il y a le désespoir*», a affirmé le sous-préfet.

L'émotion était grande. La ministre y est allée donner la preuve de la solidarité envers les personnes vulnérables. Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma a invité la population à prôner l'amour et à s'aimer. A Malamba, dans le district de Mvouti, les populations ont réservé un accueil chaleureux à la ministre. Située sur l'ancien tracé du chemin de fer, cette localité a vécu un cauchemar le 2 décembre dernier lorsque la rivière Loukola est sortie de son lit, occasionnant d'importants

dégâts matériels. «*Nos pleurs et cris de détresse ont été entendus par le Gouvernement*», a dit le sous-préfet, Joseph Ndedi. Et d'indiquer: «*Ce geste significatif et salutaire est une bouée de sauvetage pour les familles sinistrées afin qu'elles puissent trouver un souffle de vie nouveau*».

Il a évoqué la situation alarmante des populations habitant certaines localités de Mvouti, situées sur le réalignement du chemin de fer à cause de la suppression depuis plusieurs années des trains qui leur permettaient d'évacuer leurs produits agricoles vers les grandes agglomérations. «*Ce qui les plonge dans la plus grande précarité*», a-t-il expliqué.

Joseph Ndedi a formulé le souhait que ces populations soient prises en charge dans le projet Lisungi afin qu'elles puissent retrouver espoir. Ce même geste a été accompli au village Pougna.

Cyr Armel YABBAT-NGO

(Suite de la page 4)

stituée également un important défi sécuritaire dans l'espace du Comité», a-t-il déclaré.

Pour sa part, le représentant du Secrétaire général des Nations unies en Afrique Centrale, Abdou Abarry, a évoqué des faits plus récents, tels que la situation des armes légères et de petits calibres, le grand banditisme, la transhumance, la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée, les crises migratoires, les changements climatiques, le terrorisme, l'extrémisme violent et la prolifération des discours de haine, des questions qui exigent des solutions urgentes. «*L'environnement, les défis et les enjeux des conflits parfois assez rapidement en Afrique Centrale. Pour rester pertinent, l'UNSC doit s'adapter à l'évolution du contexte en s'appuyant sur des*

avancées telles que la montée en puissance de la CEEAC et d'autres mécanismes régionaux de paix et de sécurité», a-t-il indiqué.

À ce propos, le chef du gouvernement congolais, Anatole Collinet Makosso, a invité les États membres à réfléchir sérieusement à des politiques d'éducation, de formation, de réhabilitation et de réinsertion des jeunes. Le but étant d'intensifier la lutte contre la délinquance juvénile et le grand banditisme, lesquels ouvrent la voie au terrorisme et à l'extrémisme violent. «*Le Congo, notre pays, est d'ores et déjà engagé dans cette voie de prévention et de traitement de la délinquance juvénile et en appelle à une démarche globale, cohérente et intégrée au sein de la sous-région*», a rappelé le premier ministre.

À rappeler que c'est pour la troisième fois que la République du Congo abrite une réunion de ce Comité. Le pays prenant bientôt la tête de l'UNSC, son ministre des Affaires étrangères, Jean Claude Gakosso, a promis qu'au cours de son mandat à la

tête du Comité consultatif permanent des Nations unies, le Congo œuvrera pour la prospérité et la stabilité de la sous-région.

Espérance MUNGALA (Stagiaire)

Tarifs d'abonnement

Congo		Autres pays d'Afrique	
6 mois		182 Euros	
Retrait sur place:	15.600	96 Euros	
Expédié:	23.400	192 Euros	
1 an		Europe	
Retrait sur place:	31.200	96 Euros	
Expédié:	46.800	192 Euros	
France, Afrique Francophone		Amérique-Asie	
	91 Euros	100 Euros	
		200 Euros	

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

COUP D'OEIL EN BIAIS

Une femme trouve la mort, à la suite du renversement d'un gros camion

Le drame s'est déroulé jeudi 12 janvier dernier, sur une voie étroite (appelée avenue camp militaire) à Ngambio, un quartier de Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville. La victime, vendeuse d'oignon au marché du quartier, se trouvait dans le sillage d'un camion poids lourd transportant du gravier qui, en faisant une marche arrière pour faire passer une petite voiture circulant dans le sens inverse, s'est retrouvé les quatre roues en l'air sur un taxi qui venait imprudemment derrière. On aurait enregistré aussi des blessés graves parmi les passagers du taxi dont la carrosserie est très endommagée.

Le présumé braqueur de Diata dans le filet de la police

On ne croyait pas que la police mettrait la main sur le braqueur qui avait échappé à la vindicte populaire le 30 décembre dernier au marché Total, alors que ses complices, rattrapés, avaient été tout simplement brûlés vifs. Ils venaient d'opérer à Diata quand, pris en chasse par la police, ils avaient fui en direction du marché Total. Dieu merci, le fuyard est tombé la semaine dernière dans les filets de la police, avec son arme.

Suspensions de nocivité du riz de marque "Royal Umbrella"

Selon une note circulaire émanant de la direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales et de la direction générale du commerce intérieur, le riz de marque "Royal Umbrella" fabriqué en Thaïlande et importé par la société REGAL est suspendu de vente jusqu'à nouvel ordre, sur l'ensemble du territoire national. Parce que soupçonné «*impropre à la consommation*». Depuis quelques jours circulaient des informations sur les réseaux sociaux faisant état de ce que ce riz importé au Congo serait de qualité douteuse. Certains affirment, sans broncher, qu'il serait ni plus, ni moins que «*du plastic*». Le stock retrouvé dans les circuits commerciaux a été saisi, jusqu'à l'aboutissement des investigations qui pourraient durer un mois. Une situation qui a plongé dans la confusion plusieurs ménages face à cette denrée alimentaire qu'ils ont consommée. Après la publication de cette note alarmante, la direction de la société REGAL s'est montrée confiante quant à la qualité de son riz, mais pour dissiper tout malentendu et les rumeurs, elle a pris soin de laisser les autorités le faire analyser.

A tombeau ouvert: 9 tués et plus de 50 blessés sur les routes durant les fêtes de fin d'année et de nouvel an

Le bureau central des accidents a publié les statistiques des fêtes de fin d'année et de nouvel an à Brazzaville. Le moins que l'on puisse dire est que les chiffres sont effroyables. Il y a eu, au total : 177 accidents de la voie publique, dont six ont coûté la vie à 9 personnes, parmi elles un lieutenant des Forces armées congolaises et un soldat de la GR (Garde républicaine), et cinquante-deux ayant occasionné 29 blessés graves et 36 légers. Le jour de la Saint Sylvestre (31 décembre) a été le plus dramatique de la période festive, avec deux accidents qui ont occasionné la mort de trois personnes. Enfin, le 25 décembre, 15 accidents ont été enregistrés, dont huit causés par des taxi-motos. Un lourd bilan, en somme.

Un bébé jeté dans les latrines, sauvé par le courage d'une maman à Dolisie

Mardi 3 janvier dernier, les habitants du quartier Hamar, dans le deuxième arrondissement Youloupoungui de Dolisie, se sont réveillés sous le choc. En effet, un nouveau-né jeté dans des latrines a été sauvé de justesse par une maman du voisinage qui avait entendu les pleurs de l'infortuné dans le trou. Le nourrisson a pu être tiré, puis acheminé à l'hôpital général. Après une semaine de prise en charge gratuite, le bébé, désormais en bonne santé, a été remis à ses grands-parents. Quant à la mère infanticide, arrêtée vingt-quatre heures après son forfait, elle est incarcérée dans un commissariat de police.

Réparation des routes : ces gens qui rament à contre-courant

Le réseau routier est en constante dégradation à Brazzaville. D'énormes crevasses jonchent, par exemple, le court tronçon de route goudronnée de l'impasse conduisant au Lycée Chamina-de. Les services habilités de la municipalité étant aux abonnés absents, des gens n'ont pas trouvé mieux que de boucher ces trous avec des gravats récupérés sur un chantier des parages. Des gravats qui seraient en train de se substituer au traditionnel bitume, comme sur certaines autres routes de la ville. Ce bricolage n'est que cautère sur une jambe de bois. Car, «*la succession des pluies restituera, tôt ou tard, à ce tronçon de route et d'autres dans la ville ses "mini-lacs"*», prédit un usager.

Le culte du couteau dans les établissements scolaires

Le phénomène commence à en inquiéter plus d'un, tant il prend de l'ampleur. Il s'agit de ces élèves qui vont à l'école avec un couteau et qui, à la moindre occasion, n'hésitent pas à agresser physiquement leurs camarades ou les élèves d'un autre établissement passant dans leur périmètre. Plusieurs cas ont été rapportés par les réseaux sociaux. Alors, que faire ? Faut-il désormais procéder à des fouilles systématiques des élèves ou placer en permanence des agents de la Force publique devant les établissements scolaires ?



OFFRE D'EMPLOI

Assistant Finance - (2300072)

Grade: G7

Contractual Arrangement: Fixed-term appointment

Contract Duration (Years, Months, Days): 2 years

Job Posting: Jan 4, 2023, 2:10:10 PM

Closing Date: Jan 31, 2023, 11:59:00 PM

Primary Location: Congo-Brazzaville

Organization: AF_COG Congo, Republic of

Schedule: Full-time

IMPORTANT NOTICE: Please note that the deadline for receipt of applications indicated above reflects your personal device's system settings.

OBJECTIVES OF THE PROGRAMME

Les unités d'appui administratif des bureaux de pays (CSU) ont été mises en place dans l'organigramme pour un certain nombre de raisons, notamment: fournir un appui aux responsables et aux membres du personnel afin de leur permettre d'exercer pleinement leurs responsabilités dans l'environnement du GSM; garantir la conformité aux politiques, procédures, règles et règlements de l'OMS dans toutes les transactions ou pour toutes les questions administratives et financières, dans le contexte d'un système de planification des ressources institutionnelles (ERP).

DESCRIPTION OF DUTIES

Sous la supervision directe de l'Administrateur National chargé des Operations et les orientations générales du Représentant, le/la titulaire du poste s'acquittera des tâches suivantes: •Activation des contributions, demandes de répartition et d'amendement des contributions; •Suivi des dépenses par rapport aux budgets des contributions, du financement des projets, de la répartition des contributions et des allocations du Budget Programme; •Suivi de la comptabilisation et justification des charges en rapport avec les coûts de voyage et l'acquisition de biens et services (cf. instruction comptable 45); •Analyse du budget et établissement de rapports sur le budget et les contributions; •Contribution à l'établissement de rapports sur l'évaluation des performances; •Tenue du grand livre et des documents comptables en vue de l'enregistrement des transactions financières, de l'apurement des comptes et de l'établissement des rapports périodiques ou spéciaux; •Exécution des instructions de paiement par le versement des salaires, indemnités, sommes dues au titre des paiements des frais de voyage et autres versements aux fonctionnaires, experts, consultants, fournisseurs et ayants droit; •Concordance des livres de caisse et des relevés bancaires; •Liaison avec les responsables des banques locales en vue d'obtenir des renseignements à jour sur les taux de change et d'intérêt, les modifications apportées aux procédures et règlements et les questions touchant la tenue des comptes bancaires du Bureau de Représentation; •Fourniture d'une assistance aux supérieurs hiérarchiques dans tous les aspects de la tenue des comptes et du contrôle budgétaire, par des rapports sur la situation financière, les procédures, le taux de change; les coûts et dépenses, ainsi que les problèmes de financement éventuels; •Etablissement des données financières destinées aux prévisions budgétaires et financières. Les résultats escomptés comprennent un rendement de qualité en temps voulu et la production de résultats permettant d'atteindre les objectifs de l'unité et de favoriser une mise en œuvre efficace du programme dans la Région.

REQUIRED QUALIFICATIONS

Education

Essential: Cycle secondaire complet ou formation technique équivalente, ou enseignement commercial avec spécialisation en comptabilité, budgétisation ou finance.

Désirable: Diplôme ou brevet d'enseignement supérieur et/ou professionnel en comptabilité ou finance; une qualification en comptabilité ou finance serait un avantage.

Expérience

Essential: 10 à 15 ans d'expérience, dont 3 à 5 ans d'expérience à un poste de responsabilité dans des activités liées à la finance, à la budgétisation et/ou à la comptabilité.

Désirable: Une expérience dans une institution du système des Nations Unies ou dans une organisation internationale ou multinationale serait un avantage.

Skills

Capacité à planifier, organiser, coordonner et mettre en œuvre des apports de plusieurs sources; aptitude à exprimer ses idées de manière claire et concise, à l'oral comme à l'écrit, à concevoir et à s'acquitter de tâches sous une supervision minimale; capacité à produire des rapports financiers analytiques en utilisant les logiciels appropriés; aptitude à interpréter des règles et règlements financiers, et à créer et maintenir de bonnes relations de travail avec des personnes de cultures et de milieux différents.

WHO Competencies

Teamwork

Respecting and promoting individual and cultural differences

Communication

Producing results

Ensuring the effective use of resources

Use of Language Skills

Essential: Expert knowledge of French.

Desirable: Intermediate knowledge of English.

REMUNERATION

WHO offers staff in the General Services category an attractive remuneration package, which for the above position includes an annual net base salary starting at XAF 14,437,000 (subject to mandatory deductions for pension contributions and health insurance, as applicable) and 30 days of annual leave.

ADDITIONAL INFORMATION

- This vacancy notice may be used to fill other similar positions at the same grade level
- Only candidates under serious consideration will be contacted.
- A written test may be used as a form of screening.
- In the event that your candidature is retained for an interview, you will be required to provide, in advance, a scanned copy of the degree(s)/diploma(s)/certificate(s) required for this position. WHO only considers higher educational qualifications obtained from an institution accredited/recognized in the World Higher Education Database (WHED), a list updated by the International Association of Universities (IAU)/United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO). The list can be accessed through the link: <http://www.whed.net/>. Some professional certificates may not appear in the WHED and will require individual review.
- Any appointment/extension of appointment is subject to WHO Staff Regulations, Staff Rules and Manual.
- For information on WHO's operations please visit: <http://www.who.int>.
- WHO is committed to workforce diversity.
- WHO prides itself on a workforce that adheres to the highest ethical and professional standards and that is committed to put the WHO Values Charter into practice.
- WHO has zero tolerance towards sexual exploitation and abuse (SEA), sexual harassment and other types of abusive conduct (i.e., discrimination, abuse of authority and harassment). All members of the WHO workforce have a role to play in promoting a safe and respectful workplace and should report to WHO any actual or suspected cases of SEA, sexual harassment and other types of abusive conduct. To ensure that individuals with a substantiated history of SEA, sexual harassment or other types of abusive conduct are not hired by the Organization, WHO will conduct a background verification of final candidates.
- WHO has a smoke-free environment and does not recruit smokers or users of any form of tobacco.
- This post is subject to local recruitment and will be filled by persons recruited in the local commuting area of the duty station.

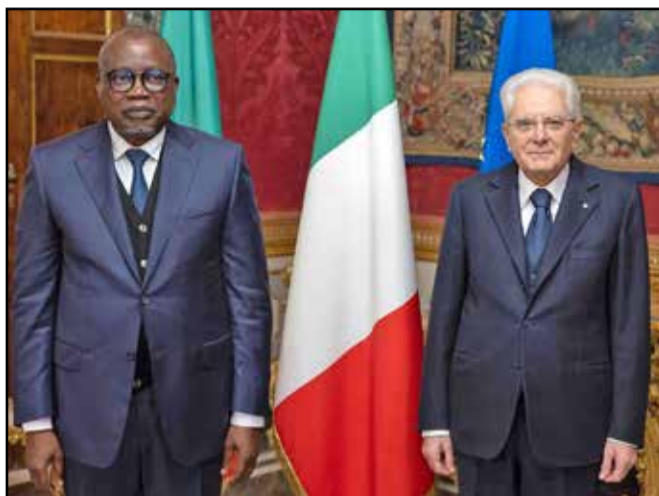
N.B. Le deadline est prévu pour le 31 janvier 2023 et les candidats devront postuler en ligne à l'adresse (<https://careers.who.int/careersection/ex/jobdetail.ftl?job=2300072&tz=GMT%2B02%3A00&tzname=Africa%2FJohannesburg>)

Aucun dossier en copie dure ne sera accepté au niveau du bureau de la Représentation de l'OMS au Congo.

ITALIE

Henri Okemba présente ses lettres de créances à Sergio Mattarella

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo en Italie, Henri Okemba a présenté jeudi 12 janvier 2023 ses lettres de créances au président italien Sergio Mattarella. La cérémonie s'est déroulée au palais du Quirinal, à Rome. Nommé par décret 2022-326 du 15 juin 2022, le nouvel ambassadeur du Congo en Italie remplace Mme Jeanne Dambendzet rappelée au pays, qui elle-même avait remplacé Mamadou Kamara Dékamo.



De g. à dr. Henri Okemba et Sergio Mattarella

Retardée pour raison de COVID-19 dont a été récemment atteint le président italien Sergio Mattarella, cette cérémonie a été l'occasion pour les deux hommes d'échanger sur les relations qui unissent leurs deux Etats. Au cours de leur entretien, le diplomate congolais a transmis le message d'amitié et de fraternité du président Denis Sassou-Nguesso à son homologue. Il a magnifié l'excellence des relations diplomatiques et de coopération entre l'Italie et le Congo. Il a également souligné la volonté du président de la République du Congo de raffermir et de diversifier les liens de coopération qui existent entre les deux pays frères, particulièrement dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, de la santé, de l'enseignement supérieur, de la formation qualifiante, du touris-

me, de la culture et des sports. Le président Sergio Mattarella a salué et loué les bonnes relations qui unissent l'Italie et le Congo et s'est engagé à œuvrer à leur raffermissement dans tous les secteurs et plus spécialement dans le domaine culturel où il existe d'énormes potentialités à explorer et à développer entre les deux pays. En sa qualité d'ambassadeur du Congo, Henri Okemba devient également le représentant permanent de son pays auprès des agences onusiennes basées à Rome que sont l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM). A l'issue de la cérémonie, une messe d'action de grâces a été

plusieurs filles et fils du Congo, dont Rigobert Itoua, ambassadeur du Congo près le Saint Siège, les prêtres et religieuses en mission en Italie ainsi que de nombreux invités. La journée s'est clôturée par un déjeuner convivial avec la diaspora congolaise d'Italie.

A noter qu'avant son départ du Congo, Henri Okemba avait déjà confié sa nouvelle mission à Dieu, au cours d'une messe célébrée en la chapelle de l'ACERAC à Brazzaville, par l'abbé Gervais Protas Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo dans l'archidiocèse d'Owando.



Le couple Okemba en communion avec la diaspora congolaise de Rome

célébrée en la basilique Sainte Marie Majeure de Rome, première basilique dédiée à la Sainte Vierge Marie en Occident, où est enterré Nsaku Ne Vunda, premier ambassadeur du Royaume du Kongo au Vatican en 1608. La messe a réuni

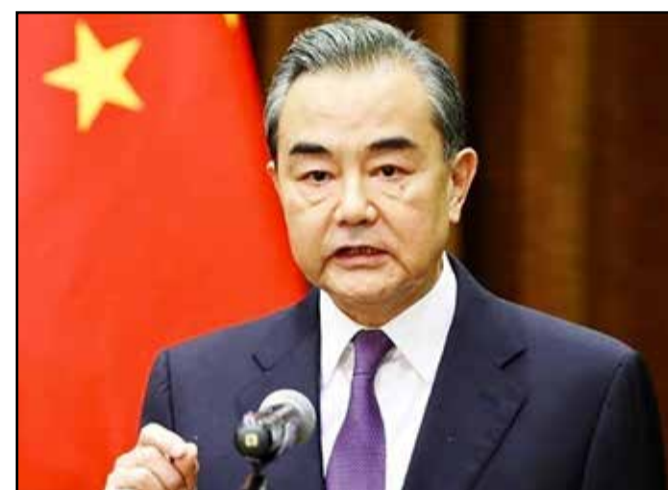
C'était en présence de son épouse, de quelques parents et proches, dont Jacques Obia, ancien ambassadeur du Congo au Benelux.

Aristide Ghislain NGOUMA

COOPERATION

Tournée africaine du ministre chinois des Affaires étrangères

Le ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi a effectué une tournée africaine du 9 au 13 janvier 2023. Il s'est rendu en Erythrée, au Kenya et aux Comores. C'est pour la deuxième fois que le ministre chinois des Affaires étrangères se rend en Afrique en l'espace d'un mois après le FOCAC (Sommet sino-africain) de Dakar, au Sénégal. Au cours de cette tournée, il a été question de coopération économique, de vaccins contre la COVID-19, mais également des questions de sécurité. L'objectif visé par Pékin a été de renforcer ses liens Est-africains dans un contexte sécuritaire dégradé. Cette première visite de l'année de la diplomatie chinoise, qui depuis trois décennies, commence traditionnellement ses tournées par l'Afrique, traduit la préoccupation des dirigeants de ce pays, en ce qui concerne la détérioration de la situation sécuritaire dans la Corne de l'Afrique. Les dirigeants chinois militent pour la stabilité de cette partie du monde où leur pays a de vastes intérêts, avec des méga-projets d'infrastructures, mais aussi des autoroutes, des centrales électriques et autres contrats signés dans le cadre du projet des «nouvelles routes de la soie».



Le ministre chinois Wang Yi

Des observateurs voient aussi le signe de l'accent mis sur la diplomatie maritime, l'Océan indien, dans le cas de l'Erythrée, la sécurisation de l'accès à la Mer rouge. Une préoccupation déjà affichée lors de la construction de la première base militaire chinoise à Djibouti en 2017. S'agissant de l'aspect sanitaire, un milliard de doses de vaccins supplémentaires contre la COVID, dont 600 millions sous forme de dons ont été promises par le président chinois à l'occasion du dernier sommet Chine-Afrique. Pékin entend contribuer à la construction d'une grande muraille immunitaire, au bouclier sanitaire des pays en développement. Notamment via un soutien aux transferts de technologies et à la création d'usines de vaccins communes sur le continent.

L'Union africaine s'est fixée pour objectif de vacciner 60% du continent d'ici à la fin de cette année, notamment via les vaccins chinois. Malgré l'incertitude Omicron sur le nombre de doses de rappel nécessaire pour se protéger de la maladie.

Alain-Patrick MASSAMBA

RD CONGO

Attaque meurtrière dans une église

Une attaque a été perpétrée, dimanche 15 janvier dernier contre une église dans le Nord-est de la République Démocratique du Congo. Elle a fait, selon un nouveau bilan, au moins 14 morts et 63 blessés. Le groupe Etat islamique a revendiqué cette agression. Le même dimanche, l'armée avait estimé que l'attaque avait visiblement été menée par le groupe rebelle ADF et promettait de poursuivre les responsables.



L'attaque meurtrière a dispersé les fidèles dans l'église

D'après Antony Mualushayi, porte-parole de l'armée: «24 heures après l'explosion de la bombe dans la ville frontalière de Kasindi, tous les services militaires, ainsi que les civils, sont mobilisés, vingt-quatre heures après l'explosion de la bombe dans la ville frontalière de Kasindi, afin d'en savoir plus sur l'origine, mais aussi sur les responsables de cette situation macabre qui a attristé notre population».

Les responsables de cette situation macabre disent avoir attaqué cette église en représailles à la multi-

plication des offensives de l'armée contre les positions des Forces démocratiques alliées, brandit comme la branche du groupe Etat islamique en Afrique centrale. Présente au moment de l'attaque, Masika Oripa, a fait savoir: «Après les

chants d'une chorale de notre église, le prédicateur du jour a pris la parole et pendant qu'il prêchait, nous avons entendu une explosion et c'est ainsi que je me suis retrouvée blessée».

Par peur de nouvelles at-

taques, la sécurité a été renforcée à Kasindi, une ville frontalière avec l'Ouganda. Selon certaines sources, «il y aurait deux bombes dans la cité pour lesquelles l'armée a été déployée pour les détecter». Le porte-parole de l'armée Antony Mualushayi avait par ailleurs indiqué qu'un suspect de nationalité kényane avait été arrêté. Un autre suspect figure parmi les blessés. Plusieurs autres personnes ont été arrêtées pour les besoins de l'enquête. Après cette tuerie, le Pape François a adressé un message de condoléances au peuple congolais et aux familles des victimes.

Alain-Patrick MASSAMBA

VENTE DU LIVRE

DE L'ABBE JUSTIN SINGHA
Prix: Abordable Stock: Limité

Contact: Aristide Ghislain NGOUMA
Journaliste de La Semaine Africaine
Tél.: + 242 05 500 77 77 / 06 610 77 77
Email: agngouma@hotmail.fr
agngouma@yahoo.fr



COMMUNIQUE
NECROLOGIQUE



Monsieur Dieudonné Mouyoyi et famille ont la douleur d'annoncer, le décès à Sibiti de leur mère, tante, grand-mère et arrière-grand-mère, la veuve MOUSSA née Albertine TSONO, survenu le jeudi 12 janvier 2023 à 18h, au lendemain des obsèques de son fils Fortuné Joachim MOUSSA-IPALAT. La levée de corps interviendra le jeudi 19 janvier à la morgue municipale de Nkayi et les obsèques auront lieu le vendredi 20 janvier 2023 à Sibiti, après la messe des funérailles en l'église Notre-Dame de Lourdes.

PROVIDAC

Faire de l'agroforesterie une mesure salubre pour sauver les forêts

Le volet Agroforesterie communautaire du Projet de développement intégré des chaînes de valeurs agricoles au Congo (PRODIVAC) a été lancé, à Kinkala dans le départemental du Pool, jeudi 12 janvier 2023. Les travaux ont été ouverts par Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, en présence d'Antoine Marie Sie Tioye, représentant résident de la BAD, partenaire financier du Projet, et Mme Emma Berthe Bassinga Nnganzali, secrétaire générale du département du Pool, ainsi que de Benoît Ngayou, coordonnateur du Projet, des cadres du ministère de l'Economie forestière. La cérémonie de clôture a été assurée par le Pr Pascal Robin Ongoka, directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, sous la présidence de Georges Kilébé, préfet du Pool.



Mme Rosalie Matondo posant avec les responsables départementaux.

L'agroforesterie vise à réduire la pression de l'homme sur les forêts. C'est une mesure salubre pour sauver le peu de forêts restant dans les trois départements couvrant le Projet et pour pratiquer une agriculture propre, rentable en milieu forestier et de contribuer aussi à la lutte contre les changements climatiques.

Le lancement du volet agroforesterie communautaire, qui interviendra dans trois départements que sont le Pool, la Bouenza et les Plateaux, a été fait à travers un atelier regroupant 95 participants représentant les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé. Ce volet a un financement prévu de 8 milliards de FCFA.

A l'atelier, trois communications ont été présentées. La première a abordé l'importance de l'agroforesterie et les retombées de l'arbre qui jouent un rôle capital au niveau des cultures associées. La deuxième a fait état de 100 sous-projets socio-économiques, les mécanismes de paiement et l'appui à la sécurisation foncière. La dernière présentation a évoqué les aspects liés à la gestion financière du projet pendant son exécution.

Après les échanges interactifs, plusieurs recommandations ont été formulées, entre autres, l'acquisition des tracteurs, la prorogation du projet au-delà de la période de la clôture et la mise en place d'un dispositif transitoire pour enclencher la sélection des premières cohortes des bénéficiaires en attendant l'élaboration du manuel de financement et de l'ONG d'encadrement.

A l'ouverture des travaux, Mme Emma Berthe Bassinga Nnganzali a apprécié la présence de ce Projet: «Le Pool est l'un des départements au Congo dont le taux de déforestation est assez élevé, à cause notamment de ce besoin récurrent et croissant en bois énergie».

Le représentant résident de la BAD a rassuré que son institution entend jouer sa partition en mobilisant les ressources nécessaires pour la mise en œuvre dudit volet.

A son tour, Mme Rosalie Matondo a donné l'intérêt de ce volet agroforesterie. «Le sous-projet agroforesterie, qui vient se greffer au PRODIVAC dans ses aspects liés à la promotion de l'agroforesterie communautaire sur 15.000 ha pour améliorer la fertilité des sols et diminuer la pression sur les forêts, permettra de contribuer à la lutte contre le changement climatique dans laquelle le Congo est engagé depuis un peu plus de deux décennies», a-t-elle déclaré.

En marge de cet atelier, la première session du comité de pilotage de ce volet agroforesterie a été tenue, toujours à Kinkala, vendredi 13 janvier 2023, sous la présidence du Pr Pascal Robin Ongoka, directeur de cabinet de la ministre de l'Agriculture, en vue de l'approbation du programme de travail et le budget annuel (PTBA) de 2023 pour le démarrage des activités. Ce comité a retenu une série d'activités pour un budget de 914.067.500 FCFA.

Pour Marcel Dieudonné Nzemba, coordonnateur adjoint du PRODIVAC, les activités à exécuter cette année sont, entre autres, la mise en place des plantations bois énergie et des parcelles d'agroforesterie consistant à mettre en place des champs des cultures vivrières, mais associées aux arbres. Concernant le bois énergie, a-t-il dit, ce sont des plantations constituées uniquement d'essences forestières qui seront utilisées par la suite comme bois de chauffe et charbon sur 500 ha dans les trois départements du Projet.

Philippe BANZ,
envoyé spécial à Kinkala

SOMMET DE «LA VOIX DU SUD»

Promouvoir un développement harmonieux et bénéfique pour tous

Le sommet de «la Voix du Sud» de la République de l'Inde s'est tenu par visioconférence le 13 janvier 2023 sous le patronage de son ministre des relations extérieures, le Dr Subrahmanyam Jaishankar. Il a été consacré aux priorités du Sud pour la présidence indienne du G20. Invité à ce sommet, Denis Christel Sassou-Nguesso, ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public privé, a souhaité que les pays du Sud vont accélérer le Fonds mondial de développement et de coopération, dans le seul but de promouvoir un développement harmonieux et bénéfique pour tous.

L'Inde, a dit le ministre congolais, a toujours joué le rôle de porte étendard des pays en développement, comme en 1955 avec le sommet de Bandung dans le cadre du mouvement des non-alignés.

Pour Denis Christel Sassou-Nguesso, les pays du Sud sont confrontés à des défis multidimensionnels dont la gestion exige une approche globale, et un accompagnement durable et efficace. La réforme du Conseil de sécurité des Nations unies, a-t-il déclaré, permettant à de nombreux pays, dont deux du continent africain, de siéger en

qualité de membres permanents avec droit de véto, constituera, à n'en point douter, une étape fondamentale de cette insertion vers un développement harmonieux, tant les pays du Sud se rapprocheront du cercle de la prise de décision dans la conduite des affaires mondiales.

A cette question essentielle, s'ajoutent d'autres défis, entre autres, énergétiques, le transfert des technologies, l'acquisition des savoirs innovants, la lutte contre les changements climatiques, la lutte contre les pandémies, garantir la sécurité alimentaire et mieux éduquer les



Pendant la visioconférence

populations. Le ministre de la Coopération internationale a sollicité l'ensemble de la communauté internationale en faveur de l'initiative de la «Décennie d'afforestation» lancée par le Président Denis Sassou Nguesso, dont la session inaugurale est prévue très prochainement, en présence des trois poumons écologiques à savoir, le bassin du Congo, le

bassin de l'Amazonie et le bassin de Bornéo-Mékong. «Les pays du Sud vont accélérer le Fonds mondial de développement et de coopération, dans le seul but de promouvoir un développement harmonieux et bénéfique pour tous», a conclu le ministre Denis Christel Sassou-Nguesso.

Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Les Universités du numérique s'ouvriront sous peu à Brazzaville

La 6^e édition des Universités du numérique se tiendra vendredi 20 janvier prochain à Brazzaville. Prélude à ces assises, le manager exécutif de l'association Univ 2.0 qui initie lesdites universités, Dr Antonin Idriss Bossoto, s'est entretenu récemment avec la presse pour édifier l'opinion sur les différentes activités qui sont prévues. Il s'agit, avant tout, des rencontres organisées en partenariat avec le parcours Sciences et techniques de la communication (STC) de l'Université Marien Ngouabi. Ces rencontres ont pour objectif de «sensibiliser sur les thématiques liées aux technologies de l'information et de la communication, pour faire prospérer les affaires, en République du Congo», a précisé l'initiateur du concept.

«L'inclusion numérique: défis et perspectives pour un meilleur développement socio-économique» est le thème dédié à cette 6^e édition. Les travaux seront répartis en deux axes. Le premier axe intitulé: réalisation et impact sociaux des services et infrastructures TIC, comporte les sous-thèmes ci-après: infrastructures de Télécommunication et inclusion numérique: cas du Congo, par Marc Sakala; quelle stratégie pour un accès universel aux TIC? Par Luc Missidimbazi; la

problématique de l'accessibilité comme fondement de l'inclusion numérique, par le Pr Alain Kiyindou; Congo Télécom vers la démocratisation de l'accès inclusif à internet en République du Congo, par Serge D'Oliveira. Le deuxième axe, quant à lui, sera consacré aux enjeux et défis de l'inclusion numérique pour un accès universel aux TIC. Entre autres sous-thèmes qui l'accompagnent: l'économie congolaise au prisme de l'inclusion numérique, par Serge Ikiemi; l'inclusion numérique:



Dr Antonin Idriss Bossoto

opportunités pour l'entrepreneuriat féminin, par Émérance Oniangue; enjeux et défis de l'inclusion numérique dans l'enseignement supérieur, par Dr Antonin Idriss Bossoto; diffusion des TIC et transformation du secteur informel, par Dr Janin Ganga Zanzou.

Pour le Dr Antonin Idriss Bossoto, les technologies de l'information et de la communication,

depuis près d'une trentaine d'années, ont créé de profonds bouleversements. «Nous avons jugé nécessaire d'aborder ces thématiques d'un point de vue universitaire, mais également d'un point de vue technique. C'est-à-dire, en mélangeant à la fois des chercheurs de l'Université Marien Ngouabi avec des praticiens...des techniciens, qui peuvent être du ministère des Télécommunications, du ministère des Finances, de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), pour porter haut le flambeau du développement du Congo, à travers le numérique», selon le manager exécutif.

Les universités du Numériques qui se dérouleront à la Grande bibliothèque universitaire de Brazzaville réuniront les férus des technologies de l'information et de la communication.

Marcellin MOUZITA

GOVERNANCE

Acquérir des connaissances sur les droits humains pour renforcer la lutte contre la corruption

La Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) et le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'homme ont conjointement organisé le 29 décembre dernier une session d'information, sous le thème: «Droits humains et la lutte contre la corruption». La cérémonie d'ouverture a été placée sous les auspices d'Emmanuel Ollita Ondongo, président de la HALC et de Lucien Manga, représentant le coordonnateur par intérim des Systèmes des Nations-Unies, en présence de Jean Rosaire Ibara, ministre du Contrôle d'Etat, et de quelques autorités institutionnelles du Congo.

La session a permis aux participants d'acquérir des connaissances sur les droits humains et l'évaluation des politiques publiques pour renforcer la lutte contre la corruption en vue d'améliorer les conditions de vie des populations et le fonctionnement de l'Etat.

Les exposés liés à ce thème ont permis aux Experts des Nations Unies d'échanger avec les cadres de la HALC sur le lien entre la lutte contre la corruption et les droits humains, les approches adoptées basées pour lutter contre la corruption en se référant à



Emmanuel O. Ondongo, Jean Rosaire Ibara et Lucien Manga

la position fondée sur les droits humains et l'évaluation des politiques publiques etc. La corruption, a indiqué Emmanuel Ollita Ondongo, est devenue au Congo, comme un

cancer dans le corps humain. Elle détruit les aspirations et les rêves des populations, en métastasant les droits et libertés fondamentaux des

(Suite en page 9)

GOVERNANCE FORESTIERE

Rappel à l'ordre

Le groupe des experts de la société civile a donné une conférence de presse au siège de l'Observation indépendante des forêts, à Brazzaville, mardi 20 décembre dernier, pour la gouvernance climatique, forestière et foncière. Celle-ci a été animée par Maixent Fortunin Agnimbat Emeka, coordonnateur du forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH), Jasmin Bonaventure Mbemba, coordonnateur par intérim du réseau national des populations autochtones du Congo (RENAPAC), Lilian Laurin Barros, coordonnateur de la plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF), Guy Blanchard Okeri, coordonnateur national du réseau climat du Congo (RCC), et Franck Chardin Alain Tchibinda, directeur exécutif de l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH).



Les membres de la société civile pendant leur conférence de presse

La société civile attire de nouveau l'attention sur les violations récurrentes par les sociétés forestières de leurs obligations légales relatives aux volumes de coupes et au versement des taxes. La société civile exhorte l'administration forestière et les entreprises évoluant dans ce secteur à respecter la législation nationale. Les récents rapports de l'observation indépendante des forêts ont noté que le non-respect de la législation forestière au Congo par les sociétés forestières perdure, en dépit des injonctions des autorités et des recommandations de

l'observation indépendante mandatée. Les organisations de la société civile ont lancé un appel au Gouvernement à réagir positivement aux recommandations formulées par l'observation indépendante et à sanctionner les entreprises incriminées sur l'ensemble du territoire. Les rapports produits démontrent que le taux de conformité aux exigences légales en matière d'exploitation forestière est de 46% en moyenne. Les infractions les plus couramment relevées concernent l'absence de plan d'aménagement, le volume de coupe supérieur à celui auto-

risé par les conventions, ainsi que le non-paiement des taxes et amendes. Dans ses précédents rapports, l'observation indépendante avait soulevé les mêmes préoccupations, ce qui montre le faible impact des réformes dans le secteur forestier. Pour les organisations de la société civile œuvrant pour la bonne gouvernance forestière, notamment au sein du groupe des experts pour la synergie des organisations et plateformes sur la gouvernance cli-

matique, forestière et foncière (GESOP), ces manquements constituent de graves violations de la législation congolaise et des obligations de l'Accord de partenariat volontaire (APV) que le Congo a signé avec l'Union européenne en 2011 pour mettre fin à l'exploitation illégale du bois.

Pour les animateurs de la conférence de presse, il est donc urgent que les acteurs de la filière se conforment à leurs obligations et le Congo doit faire preuve de fermeté face aux illégalités. Non seulement, les entreprises forestières incriminées ont un impact négatif sur l'environnement en coupant plus de bois que ce que la loi leur autorise, mais elles privent aussi au Gouvernement et les communautés locales et populations autochtones de revenus importants.

Les responsables des organisations de la société civile

ont également condamné la corruption et l'impunité qui constituent des entraves importantes aux efforts consentis pour mettre fin aux graves illégalités.

A noter que l'Union européenne est sur le point de durcir ses exigences concernant l'importation des commodités à risque de déforestation. Le Gouverne-

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers, 1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo.

ANNONCE LEGALE GENERALE DES SERVICES ET TRANSPORT DU CONGO en sigle «G.S.T.»

Au capital de F CFA: 1000000
Siège social: 17, Avenue Général De Gaulle, Centre-ville
Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM: CG-PNR-14 B 371

Suivant acte reçu par Maître Marcel NGAVOUKA, en date du 22 juin 2016, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 14 juillet 2016, sous le folio 123/8N°5023, il a été décidé la modification de l'objet social, ainsi qu'il suit:

Objet social: La société a désormais pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

Transport des hydrocarbures; Mise à disposition du personnel et Alimentation;

Dépôt légal: Le procès-verbal a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce, le 14 juillet 2016, et mention modificative a été portée au RCCM sous le n°M2/16-1442 à la même date.

Pour insertion légale.

Maître Léole Marcelle KOMBO

(Suite de la page 8)

citoyens. «Cette session revêt d'une importance capitale puis qu'elle s'est tenue dans un contexte où la corruption a atteint au Congo des proportions inquiétantes. La corruption n'est plus un tabou en République du Congo. Plusieurs études et enquêtes menées dans ce domaine

ont prouvé l'existence de la corruption et la fraude, surtout dans l'administration publique où les foyers de corruption sont légion. Ainsi, la corruption réduit actuellement l'efficacité de l'administration publique congolaise», a-t-il dit, à l'ouverture des travaux.

Pour sa part, Lucien Manga a réaffirmé son engagement à aider le Congo à combattre

ce fléau. «Le Système des Nations-Unies réitère son engagement à accompagner le Gouvernement congolais dans ses efforts pour la lutte contre la corruption, d'atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030», a-t-il déclaré.

A.NK-K

ment vient également de signer un nouveau partenariat-forêts avec l'Union européenne visant la gouvernance forestière, l'économie forestière durable, l'agriculture à zéro déforestation et la préservation de la biodiversité des forêts.

Philippe BANZ

DIGITAL NETWORK SERVICES (DNS)

Société à responsabilité limitée unipersonnelle (SARLU),
Au capital de 5.000.000 de Francs CFA.

Siège social: 111, Avenue MOE VANGOULA, Immeuble MAKASSI 3^e étage, centre-ville, RCCM: CG-PNR-01-2015-B13-0023; Pointe-Noire, République du Congo

INSERTION LEGALE

Il ressort d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, enregistré en date à Pointe-Noire, le 29 septembre 2022, folio 183/35, N° 7937, la création d'un établissement secondaire servant de base DNS, sise au 18 de la rue Ngamba, vers Boss Congo.

FORME: Société A Responsabilité Unipersonnelle (SARLU).

OBJET: Etablissement secondaire DNS pour servir:
• Des ateliers, des bureaux et autres.

DENOMINATION: «DIGITAL NETWORK SERVICES».

SIEGE SOCIAL: 111, Avenue Moe Vangoula, Immeuble Makassi 3^e étage, Pointe-Noire, République du Congo.

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au RCCM.

GERANCE: Monsieur DINGA William est nommé en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée.

RCCM: CG-PNR-01-2015-B13-00023.

DEPOT LEGAL: Greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 05 octobre 2022, sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-01181.

Fait à Pointe-Noire, le 16 janvier 2023.

Pour avis,

Monsieur William DINGA

Maître Ludovic MOUNGUENGUE

Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville,
Sis 35, avenue Auxence ICKONGA, 1^{er} étage immeuble IWANDZA
(Face à l'Ambassade d'Italie), Centre-ville, Brazzaville.
Boîte Postale : 1674, Tél : (242) 05 536.17.98/06 665.34.83
E-mail : officenotarial.moungougue@gmail.com REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS

INTERNATIONAL BUSINESS FACILITY & CONSULTING COMPANY FOR AFRICA - CONGO EN SIGLE IBFCCA CONGO

Société à Responsabilité Limitée / Au Capital de 1.000.000 de Francs CFA
Siège social: Case J 326 bis, OCH MOUNGALI III, Brazzaville (République du Congo)
RCCM CG/BZV/01 - 2022 - B12- 00130

Aux termes de deux actes de cession de parts sociales sous seing privé signés en date du 06 octobre 2022 Bruxelles et à Brazzaville, déposés au rang des minutes du notaire soussigné en date du 22 décembre 2022, enregistrés le 29 décembre 2022 à la recette d'Impôts de Poto-Poto, Brazzaville, sous folio 235/2; numéro 6674; Messieurs Werner Florent G. NEUVILLE et Johan NEUVILLE ont cédé respectivement quarante et cinq parts sociales sur les cinquante qu'ils détenaient chacun dans la société «INTERNATIONAL BUSINESS FACILITY & CONSULTING COMPANY FOR AFRICA CONGO» en sigle «IBFCCA CONGO» S.A.R.L. au profit de Monsieur Mopaya ATALI, A la suite de ces cessions, suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la so-

ciété «INTERNATIONAL BUSINESS FACILITY & CONSULTING COMPANY FOR AFRICA - CONGO» en sigle «IBFCCA CONGO» S.A.R.L. reçu par le même notaire en date du 22 décembre 2022, enregistré le 29 décembre 2022 à la recette d'Impôts de Poto-Poto, Brazzaville, sous folio 235/5; numéro 6677, il a été décidé :
• L'agrément des projets de cessions de parts et du nouvel associé La Mise à jour des statuts.

Mention modificative a été portée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville en date du 30 décembre 2022.

Pour Avis

Maître Ludovic MOUNGUENGUE
Notaire

ANNONCE LEGALE

Maître Hugues-Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale: 2047, Téléphone: (242) 06 631 14 17,

A, suivant acte authentique reçu le vingt-deux janvier deux mille vingt, enregistré folio 015/10 n°016, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Dénomination: «ATELIER TOURNAGE FRAISAGE CONGO», en sigle «ATF CONGO»;

Objet:

- La mécanique générale;
- Tournage;
- Fraisage;
- Fabrication métallique;
- La location de matériel;
- L'entretien et la maintenance mécanique, électrique et frigorifique;

- L'importation et la vente des outils et acier.

Capital: QUARANTE CINQ MILLIONS (45.000.000);

Siège: Pointe-Noire, 148, Rue Mpandzou, au centre-ville;

Gérance: Par Monsieur Mohamed Amine TOUNSI, né à SFAX, le dix-sept avril mil neuf cent soixante-dix-neuf, demeurant à Pointe-Noire, au quartier Camp 31 juillet, République du Congo;

R.C.C.M.: CG/PNR/01-2020-B12-00051.

Pour avis,

Le Notaire.

FORMATION

Les évêques du Congo à l'école de la gestion du patrimoine de l'Eglise

Dans le cadre de sa vision stratégique vers l'horizon 2030, Catholic Relief Services (CRS), secours catholique américain qui est une Ong internationale qui apporte son appui dans plusieurs domaines, notamment aux populations vulnérables afin d'identifier les faiblesses au sein des Eglises locales, a mis en place un plan de travail avec ses partenaires pour une mobilisation de l'action de l'Eglise catholique, dans le but de combattre la pauvreté au monde, la violence et la justice.

Pour matérialiser ce plan de travail et concrétiser ce rêve, les pays qui composent la région centrale de CRS dont le Congo, se sont fixés comme objectifs de mener leur propre développement pour une société juste et équitable dans un monde en évolution. C'est à ce titre que le secrétariat général de la Conférence épiscopale du Congo, en partenariat avec CRS Congo, a organisé du 10 au 12 janvier 2023, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville, un atelier sur la gestion professionnelle du patrimoine de l'Eglise. Cet atelier qui a concerné uniquement les archevêques et évêques, avec le secrétariat général de la Conférence épiscopale du Congo a été animé par M. Nzabagerageza, chargé du partenariat de CRS Rwanda, en qualité de facilitateur; assisté de Mgr Célestin Hakizimana, évêque du diocèse Gikongoro, au Rwanda chargé de la Commission économique et plan stratégique, en qualité de Co facilitateur; de M. Constantin Sodiós, représentant résident de CRS Congo, en qualité de Co facilitateur; de Mme Pascasie Musabyemungu, technicienne coordonnatrice du bureau technique de renforcement des capacités de l'Eglise, en qualité de Co facilitateur.

Le but principal de cet atelier était de s'inspirer de l'expérience de l'Eglise du Rwanda des années 2010-2020 à travers les acquis de renforcement des capacités. Ces acquis sont parvenus à disposer de systèmes, de structures et d'outils qui aident l'Eglise à mieux gérer ses ressources; à être en mesure d'accroître ses actifs et ses activités génératrices de revenus; à s'engager techniquement avec les Congrégations religieuses pour partager leur modèle de

gestion réussie. Les travaux ont été placés sous la coordination de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo. En présence des archevêques et évêques du Congo. Les thématiques ont portées sur les «*principes de partenariat stratégiques de CRS vers l'horizon 2030*»; «*la réflexion globale sur les défis et contraintes économiques de*



Mgr Célestin Hakizimana

l'Eglise»; «*les ressources et leurs utilisations selon le droit Canon*»; «*l'identification des ressources disponibles*»; «*le cycle de gestion financière et humaine et ses implications: gestion du risque*»; «*le système de gestion financière dans les diocèses*». Au cours de cet atelier, les évêques ont mis à profit toutes les approches de renforcement utilisées par l'Eglise du Rwanda, en identifiant les défis prioritaires auxquels les diocèses du Congo sont confrontés et en procédant à la mise en place d'un comité de suivi des conclusions issues de cet atelier. Ces approches ont été un cadre d'échanges sur leurs efforts existants, les ressources disponibles, les défis dans la gestion et la mobilisation des ressources afin d'assurer le



Les évêques pendant les travaux

contrôle et la croissance des revenus de l'Eglise pour accomplir sa mission pastorale et sociale. Mgr Célestin Hakizimana, a indiqué qu'il faut exploiter et mettre en valeur les terrains existant pour la pratique des travaux champêtres. «*La bonne gestion du bien commun s'impose à tous et évitons de nous en approprier. Si chaque paroisse peut trouver un espace pour la pratique des travaux champêtres, cela éviterait d'énormes dépenses. Dans toute activité, il faut toujours osé*», a dit l'évêque du Rwanda. Pour Constantin Sodiós, la mission de CRS est d'accompagner les structures d'Eglise, afin de prendre en charge la gestion du patrimoine, des ressources humaines et financières; d'assainir les mécanismes de gestion transparente et professionnelle; d'avoir de nouvelles stratégies de gestion pour une bonne organisation des diocèses. Dans son allocution, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a souligné la fraternité de l'Eglise du Rwanda avec celle du Congo. «*En choisissant de travailler avec les représentants de l'école catholique et avec des juristes, nous avons opté pour une approche de complémentarité et de synergie entre toutes les structures engagées dans la marche synodale vers le renouveau. Cette formation suivie, d'abord par les évêques avec la collaboration soutenue des experts, a été absolument nécessaire, pour envisager, la suite de la même formation au niveau des structures subsidiaires ou*

organes d'aide à l'évêque dans sa triple fonction d'enseignement, de gouvernement et de sanctification de la circonscription ecclésiastique qui lui est confiée. L'ignorance à ce stade de la gestion d'un diocèse est inimaginable et devient donc coupable. Car elle favorise des déviations et contribue à la dérive d'un diocèse. Les formations permanentes sont désormais lancées afin, non seulement d'optimiser le rendement dans le fonctionnement de nos diocèses respectifs, mais aussi de démanteler les malfaçons, habitudes et comportements qui contredisent, dans la gestion de nos diocèses, les avancées attendues pour la gloire de Dieu et le bien du peuple de Dieu. Nous continuons à compter sur l'appui extraordinaire et substantiel de CRS, avec nos experts à nos côtés, nous avons toutes les raisons de croire en l'aboutissement de notre lutte pour une Eglise catholique au Congo renouvelée», a-t-il indiqué. L'expérience Rwandaise a beaucoup enrichi les évêques du Congo qui ont promis traduire en actes les conclusions issues de cet atelier dont l'évaluation se fera dans les trois prochains mois, avant de passer le témoin aux économistes et autres structures de gestion des diocèses du Congo pour l'approfondissement et la maîtrise des biens matrimoniaux. A signaler que CRS est présent au Rwanda, il y a plus de 60 ans.

Pascal BIOZI KIMINOU

SESSION DE FORMATION DES RECTEURS DES SÉMINAIRES DU CONGO SUR LA RATIO NATIONALIS

Aider les futurs prêtres à se procurer les outils nécessaires

Les grands séminaires de Kinsoundi, cardinal Emile Biayenda et Mgr Georges Firmin Singha, à Brazzaville, ont abrité du 3 au 5 janvier 2023, la session de formation des recteurs des séminaires du Congo, sur le thème: «*La ratio nationalis*».

L'objectif était de réfléchir sur le bien-être des futurs prêtres en formation en rapport avec le document du Saint-Siège en l'adaptant aux réalités de chaque Eglise locale. Les travaux de ce séminaire étaient placés sous la direction de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Sous la supervision de l'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la CEC, comme facilitateur. Il ressort de cette session, plusieurs réformes et décisions se

rapporant sur diverses recommandations et orientations des évêques du Congo contenues dans les rapports de certaines de leurs assemblées plénières traitant la question de la formation des prêtres. Clôturant les travaux de la session, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a félicité les recteurs et les formateurs pour le travail abattu en examinant un document de haute portée en provenance de Rome, en vue de prendre racine dans notre Eglise locale. «*Merci pour la refondation de nos séminaires qui part du magistère de l'Eglise. Je voudrais rappeler que ce projet est*



Les recteurs entourant Mgr Bienvenu Manamika

une instruction des évêques du Congo pour refonder, repenser, structurer l'Eglise qui vit une sorte de tempête depuis les Papes Jean-Paul II, Benoît XVI et François. Il y a relâchement des valeurs fondamentales et ce

travail que vous venez d'élaborer avait été amorcé par les évêques du Congo lors de leur session extraordinaire tenue à Ouesso en 2022, en marge de l'ordination épiscopale de Mgr Gelase Armel Kema. Il s'agit de redynamiser le

CONGREGATION DE LA PRESENTATION DE MARIE

Vœux perpétuels de Sœur Ada Lise Kinouani à Rufisque

La province du Sénégal-Burkina Faso de la Présentation de Marie était en fête le dimanche 9 octobre 2022. En effet, elle a accueilli dans la joie Sœur Ada Lise Darnette Desainte Kinouani, congolaise issue de la cathédrale Saint Paul d'Impfondo, qui a rejoint définitivement la famille Présentine par les vœux perpétuels.

La célébration a eu pour cadre la nouvelle chapelle du centre Mont Thabor de la paroisse Sainte Agnès de Rufisque. Elle était présidée par le Révérend père Gilles Soglo, en lieu et place de l'Ordinaire du lieu en session annuelle à Rome, en Italie. La joie était au rendez-vous. Une foule inhabituelle était venue communier à la joie des religieuses de la Présentation de Marie du Sénégal-Burkina Faso. En ce jour de vœux perpétuels, la jeune Sœur était entourée de sa famille biologique venue du Congo. L'éclat de la cérémonie était réhaussé aussi par la présence, entre autres, du représentant de l'ambassadeur du Congo au Sénégal, de toutes les religieuses de sa communauté (venues du Sénégal, du Burkina Faso, de la Gambie, du Liban, etc.), de l'abbé Alfred Malanda venu de Belgique, etc.



Sœur Ada Lise Darnette Desainte Kinouani

La fête fut pleine et dense. Mais elle fut aussi priante. Dans son homélie, le père Soglo a mis l'accent sur les vertus de l'humilité, l'émerveillement et la fidélité. C'est le credo exigé à la nouvelle impétrante dans son cheminement. Une mention spéciale doit être accordée à la chorale qui a réussi à chanter la litanie des Saints en lingala, sur demande expresse de Sœur Ada Lise.

Qui est Sœur Ada Lise Darnette?

Aînée d'une famille catholique de cinq enfants, elle est née le 20 février 1987 à Pointe-Noire. De Daniel Kinouani, un officier supérieur de la marine aujourd'hui à la retraite, et d'Antoinette Bakouma, secrétaire d'administration. Après le BEPC, elle dut rejoindre en 1998 ses parents affectés à Impfondo. C'est dans cette ville, qu'a commencé véritablement l'aventure de Sœur Ada Lise Darnette avec Dieu: gardienne de la chapelle Christ Roi de la base vie des militaires, membre de la confrérie Notre Dame du perpétuel secours (Supplique), apprenante de la Congrégation des filles de la charité auprès de Sœur Eucharistia du Nigeria et membre actif des mouvements des jeunes catholiques de la paroisse Saint Paul. De 2008 à 2009, elle suit une formation religieuse à distance auprès de Sœur Mberry Diatta, sous l'égide de Sœur Yvonne Coly, régionale de la Congrégation de la Présentation de Marie au Sénégal. Lorsque Sœur Ada Lise Darnette obtient son Bac en août 2009, elle est admise comme postulante. Le 6 septembre 2014, sous l'égide de Sœur Ginette Badiane, provinciale, elle fait sa profession de foi en l'église Sainte Agnès de Rufisque, avec Sœur Marie Antoinette du Sénégal. Affectée à Saint Louis, dans l'enseignement, elle a finalement prononcé ses vœux définitifs dans la Congrégation, le 9 octobre 2022, en présence de la supérieure provinciale, Sœur Louise Dioh.

Daniel KINOANI

Programme de la Semaine de prière œcuménique pour l'unité des chrétiens

Thème: «*Apprenez à faire le bien. Rechercher la justice*» (Esaïe 1,17)

Jeu 19 janvier 2023

15h30: Culte d'ouverture des ouvriers apostoliques ou consacrés, en la cathédrale Sacré-Cœur. Tous les pasteurs, prêtres, religieux, religieuses et personnes consacrées sont vivement conviés.

Vendredi 20 janvier 2023

15h30: Culte œcuménique des mamans chrétiennes en secteurs

Samedi 21 janvier 2023

15h30: Culte œcuménique des jeunes en secteurs

Du lundi 23 au vendredi 27 janvier 2023

15h30: Célébrations œcuméniques par secteurs (rotations par paroisses et /ou postes).

NB: En ce temps de grandes mutations à travers le monde, avec notamment le conflit Russo-Ukrainien dont les conséquences menacent dangereusement l'unité des chrétiens, les fidèles sont invités à prendre massivement part aux célébrations œcuméniques en secteurs, afin d'implorer la miséricorde divine.

Samedi 28 janvier 2022

9h30: Célébration de clôture en la Basilique Sainte-Anne du Congo

Pascal BIOZI KIMINOU

Chargé de la communication du Conseil œcuménique

document, l'adapter aux réalités du moment pour que la formation des formateurs soit permanente, ainsi que celle des séminaristes, à commencer par les Provinces ecclésiastiques, les diocèses d'origines, les paroisses et les mouvements d'apostolat», a dit Mgr Manamika. En tout cas, des atouts néces-

saires ont été répertoriés et reste maintenant aux responsables des commissions paroissiales et diocésaines des vocations, de prendre à bras le corps la question de la formation des jeunes postulants à la vie religieuse par un suivi méthodique.

Pascal BIOZI KIMINOU

«Prends le livre... et mangez-le!»

Textes: Is. 8, 23b_9, 3 / Ps. 26 / 1Cor. 1, 10-13. 17 / Mt. 4, 12-23

Session de formation des Commissions diocésaines

À l'initiative de Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, les commissions diocésaines étaient en session de formation, du 16 au 18 décembre 2022, en la cathédrale Sainte Monique.



Mgr Ildevert Mathurin Mouanga

Dans son allocution, l'évêque a souligné le sens d'une telle rencontre: «réfléchir ensemble, trouver des modalités de travail dans notre marche ensemble, créer une synergie, affiner les méthodes de travail, pour parvenir à des résultats visibles». Ceci, justement, en vue de la réalisation des objectifs communs. Un tel rêve ne peut donc se matérialiser qu'avec la collaboration de chacun et de tous. Une collaboration qui a pour socle la conviction de partager un même et noble idéal: parvenir à des résultats escomptés à court, à moyen ou à long termes; pour le bien de tous. A cet effet, quelques pistes à explorer ont été proposées aux différents responsables des commissions, à travers deux communications. La première, donnée par M. Brice Maléla, expert à la Conférence épiscopale du Congo, a porté sur «la Synodalité comme moyen efficace pour booster le développement intégral dans le diocèse de Kinkala». Pour l'expert, il s'agit, ici, de renforcer la synergie entre commissions diocésaines dans l'exercice des œuvres auxquelles elles ont été commises. Les commissions

existantes, entendues comme structures techniques, doivent travailler, marcher ensemble pour une plus grande efficacité. La collaboration étant le secret de tout développement, de tout succès, elle est, à cet effet, un principe de base. Il ne s'agit pas de travailler côte à côte, mais ensemble. Car la synergie, a-t-il souligné, est une mutualisation des efforts, des compétences pour une action commune. Il doit se créer un espace où se renforce la connaissance mutuelle et se favorise la promotion de la redevabilité. Savoir évaluer et rendre compte de son action: voilà un des exercices auxquels les commissions doivent se soumettre. Mais, en amont, elles doivent avoir une vision claire de leur mission et disposer des moyens de leur action, avec des acteurs au profil requis. La seconde communication, était axée sur «la Communion entre l'évêque et les services/commissions en matière de gestion». L'animateur de cette communication, l'abbé Jean-Pierre Kouhokila, emboitant le pas au premier intervenant, a mis l'accent sur le caractère «catholique» de notre Eglise, rassemblant les fidèles en communion

avec le Saint-Père (successeur de Saint Pierre) et les évêques, successeurs des apôtres. Cette communion est fondamentale car elle maintient et soutient l'Eglise. La communion est aussi collaboration avec l'évêque, pour le cas du diocèse. L'évêque, comme pasteur propre, assure donc l'organisation, la programmation, la supervision de l'action pastorale dans toutes ses dimensions. Comme il ne peut gouverner seul, il institue alors des structures pour l'aider à gouverner. Il s'agit donc d'une délégation de pouvoirs. Dans ces structures, chacun y arrive avec ses caractéristiques, ses forces qui, mises ensemble, conduisent au succès, dans un souci permanent d'harmonie, de collaboration. Etant des équipes,

elles doivent être animées d'un objectif commun: gagner. Pour cela, chacun devrait travailler au maximum de ses compétences, de ses capacités. Pour l'abbé Jean-Pierre Kouhokila, les structures mises en place sont tenues à trois impératifs: la transparence, la redevabilité et la sanction. La transparence fait éviter l'opacité de l'action dans son ensemble. Et la redevabilité est synonyme de compte rendu de l'action, de la mission. Quant à la sanction, elle permet soit de redresser, recadrer, de rappeler l'ordre lorsqu'il y a des entorses, soit d'encourager par des mots de confiance, des primes, des diplômes...

Résumant cette rencontre, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, après avoir recueilli les impressions des participants, a rappelé que «tous sommes concernés, chacun à son niveau, pour une marche commune». Et pour que cette marche réussisse, a-t-il ponctué, «il y a une exigence: celle de s'asseoir pour parler, pour partager et faire les choses ensemble. En s'asseyant ensemble pour parler, beaucoup de malentendus peuvent être dissipés et l'on peut parvenir à mettre les forces ensemble».

Fredh-Frédéric KOUKIMOUKA
Commission Communication

RETRO 2022 (SUITE ET FIN)

Diocèse de Gamboma

Dimanche 2 janvier 2022, en la solennité de l'Epiphanie ou manifestation du Christ aux nations païennes, célébration de l'enfance missionnaire

Dimanche 5 juin 2022, en la solennité de la Pentecôte, admission du sacrement de confirmation en la cathédrale Saint Pie X de Gamboma, par Mgr Urbain Ngassongo.

Samedi 6 août 2022, ordinations diaconales de trois grands séminaristes: Belon Hermelon Filankembo, Archange Gue-



Mgr Urbain Ngassongo

lor Angoka, Jean-Baptiste Juvenal Mfouka, en l'église Saint Joseph Ouvrier de Djambala.

Du 25 au 27 octobre 2022, a eu lieu en la paroisse Saint Joseph Ouvrier de Djambala, la session pastorale des ou-

vriers apostoliques du diocèse, sous les auspices de Mgr Urbain Ngassongo, évêque du lieu.

Du 13 au 20 novembre 2022, en la solennité du Christ, roi de l'univers, célébration de la 37^e journée mondiale de la jeunesse, sous le thème: «Marie s'éleva et s'en alla en halte».

Mercredi 23 novembre 2022, visite de Mgr Martin Laliberté, évêque de trois rivières, dans la Province de Québec, au Canada, à la cathédrale Saint Pie X de Gamboma.

PAROISSE SAINTE RITA DE MOUKONDO/ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Le catéchiste Jérôme Dianzenza Mayama, s'en est allé vers le Seigneur

Catéchiste et membre assidu de la Légion de Marie de la paroisse Sainte Rita de Moukondo, dans l'archidiocèse de Brazzaville, Jérôme Dianzenza Mayama, père biologique du père Alain Mayama, supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, est décédé le lundi 2 janvier 2023, à Brazzaville, à l'âge de 89 ans. Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 13 janvier 2023, au cimetière du Centre-ville, après la messe des funérailles célébrée en l'église Sainte Rita de Moukondo par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). En présence de NN. SS Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et



Jérôme Dianzenza Mayama

vice-président de la CEC; Daniel Franck Nzika, évêque d'Impfondo; Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala; Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie; ainsi que d'une trentaine de prêtres, parmi lesquels, l'abbé Alain

Loemba Makosso, vicaire général de Pointe-Noire. Né le 26 mars 1934, Jérôme Dianzenza Mayama a eu un cursus scolaire bien rempli

fait long feu puisque sa sœur aînée s'y était opposée. En tout état de cause, cette vocation a été rattrapé par l'un de ses douze enfants, le père



Les évêques devant le cercueil, pendant la prière du dernier adieu

qui lui a permis de faire son entrée au petit séminaire, en RDC, qui malheureusement a

Alain Mayama.

Pascal BIOZI KIMINOU

Père Cellot-Primat NKOUNGA MABIKAS, UCAO
(Prêtre du Diocèse de N'Kayi)

ETUDE DE MAÎTRE ARETA PASCALE STELLA URSULA MOUELLET Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET

Notaire
Tél.: 05 520.40.97/06 969.10.49 etudenotairemouellet@gmail.com

INSERTION LEGALE

SOCIETE CEBOS CONGO

Société à Responsabilité limitée au capital de 100.000.000 F. CFA
Siège social: Immeuble Tangu Center, en face du lycée POATY BERNARD Pointe- Noire,
République du Congo

Aux termes des résolutions des procès-verbaux de l'assemblée générale mixte des associés en date à Pointe-Noire du: Douze avril 2022, enregistré aux domaines et timbres à Pointe-Noire le quinze avril 2022 sous le F°072/48, N03467 portant:
Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire:

- Paiement des dettes fournisseurs étrangers et locaux.

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

- Changement de la dénomination sociale;

- Modification de l'article 2 des statuts;

- Clause de confidentialité;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Et du douze août 2022 enregistré aux domaines et timbres à Pointe-Noire le trente décembre 2022 sous le F°072/48, N03467 portant:

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire:

- Constatation de l'annulation de la créance de la société ROSETTI MARINO.

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

- Changement du cogérant;

- Modification de l'article 7 des statuts;

- Réalisation de la cession des parts;

- Clause de confidentialité ;

- Pouvoirs pour les formalités.

Il a été procédé à la mise à jour des statuts de la société enregistrés le trente décembre 2022 aux domaines de timbres et impôts de Pointe-Noire sous le folio 242/02 N°473.

Dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 5 janvier 2023 sous le N°CG-PNR-01-2023-D-00009.

Pour avis,
Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET,
Notaire.
Etude sise avenue MOE TELLI, immeuble JADE,
Face SUECO, 1^{er} étage, 1^{ère} porte à gauche,
B.P.: 1520, REPUBLIQUE DU CONGO.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
vers le Rond point Mess Mixte de Garnison,
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre ville B.P. 1431 Tél. 05 736 64 64 / 05 539 37 46
République du Congo

ANNONCE LEGALE

« ASCOMA CONGO »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration Au Capital de Francs CFA : 55 000 000
Siège social : quartier Ndji-Ndji, Centre ville, Immeuble « Cube Center »

Boîte postale : 681 / POINTE-NOIRE

REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM : CG-PNR-01-2003-B14-01067

Etablissement secondaire : RCCM : CG-BZV-01-2013-B20-00025

OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE A BRAZZAVILLE

I- Aux termes du Procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration tenues à Libreville au Gabon en date du 8 juin 2017, déposé au rang des minutes de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire à Pointe-Noire, enregistré à Pointe-Noire, le 21 février 2019, folio 035/11, n° 1348 ; les résolutions suivantes ont été prises:

- Radiation d'un établissement secondaire à Brazzaville;
- Autorisation d'un bail à Brazzaville ;
- Ouverture d'un nouvel établissement secondaire à Brazzaville, sis au n° 213, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO.

Le dépôt légal dudit Procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville et de Pointe-Noire, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 06 janvier 2023

Pour mention et avis
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

Etude de Maître Salomon LOUBOULA

Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Résidence Les Flamboyants, Place de la Fontaine, (Camp 15 Août) Boîte Postale 2927,
Brazzaville, République du Congo Téléphone : (00242) 06 677 89 61 / 05 390 64 07
E-mail : salomonlouboula@gmail.com/salomonlouboula@etudes-notaires.com

ANNONCE LEGALE

TotalEnergies Marketing Congo SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 10.000.000 Francs CFA / Siège social : rue de la Corniche
Boîte Postale 1037 Brazzaville / RCCM/CG/BZV/07 B 302
République du Congo
RCCM NOCG-BZV-01-2001-B14-00069.

- Démission d'un Administrateur et du Président du Conseil d'Administration ;
- Cooptation d'un Administrateur ;
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration ;
- Changement de la dénomination sociale et de la forme sociale de Total-Outre-Mer ;
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
- Désignation d'un nouveau représentant permanent de TotalEnergies Marketing, Afrique ;
- Compte-rendu d'activité ;
- Examen des conventions visées aux article 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire en vue d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Pouvoirs et formalités ;
- Inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

1/- Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration du 22 Août 2022 à 10 heures, les Administrateurs de la société **TOTAL Congo S.A** réunis à Puteaux, France dans les locaux de la société TotalEnergies Marketing Afrique, sis 24 Cours Michelet 92800 Puteaux, sur convocation faite par le Président, ont :

* Pris acte de la démission de Monsieur **Olivier VAN PARYS** de ses mandats d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration ;

* Décidé de coopter en qualité d'Administrateur Monsieur **Olagoke ALUKO** pour une durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire ;

* Décidé de nommer, en remplacement de Monsieur **Olivier VAN PARYS**, Monsieur **Olagok ALUKO** en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, sous la condition suspensive de la ratification de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire ;

* Pris acte du changement de la dénomination sociale et de la forme sociale de **TOTAL-OUTRE- MER**, intervenu depuis le 1^{er} Février 2022 sous la nouvelle dénomination sociale et la forme

sociale suivantes : « **TotalEnergies Marketing Afrique, Société par Actions Simplifiées (SAS)** ;

- Décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur **Jacques BIKORO-BI-NGUEMA** qui arrivera à échéance avec ladite Assemblée Générale, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir en 2025, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

* Pris acte de la désignation de Madame **Elodie LUCE** en remplacement de Monsieur **Olagoke ALUKO**, en qualité de représentant permanent de l'Administrateur **TotalEnergies Marketing Afrique** à compter du 17 Janvier 2022 ;

* Pris connaissance du point sur la marche de la société et des faits concernant la situation économique, l'évolution du marché, la demande et la concurrence, les perspectives d'avenir et les résultats de cet exercice présentés par le Président ;

- Examiné et arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 qui avaient été présentés et commentés par le Président, sur le rapport établi par le Commissaire aux comptes, en application de l'article 715 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;

- Décidé, après l'arrêté de ces comptes, de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de **2.579.856.388 FCFA** au compte report à nouveau ;

- Au cours de l'examen des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales, le Président a rappelé au Conseil d'Administration qu'aucune convention relevant des dispositions des articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé. Il a en outre informé le Conseil de la poursuite de l'exécution des Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs. Puis il a précisé que l'ensemble des informations ont été communiquées au Commissaire aux Comptes pour établir son rapport spécial prévu à l'article 440 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt Economique ;

- Pour la validation de ces projets de résolutions, le Conseil d'Ad-

ministration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires pour le 6 Septembre 2022 à 10 heures au siège social de la **Société TotalEnergies Marketing Afrique** à l'effet de délibérer sur la ratification de la cooptation d'Administrateurs, le renouvellement d'un mandat d'Administrateur, l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, l'affectation du résultat, l'examen du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions usées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA sur le Droit des Sociétés Commerciales et a conféré les Pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité nécessaires ou obligatoires.

II/- Aux termes des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 Septembre 2022, les actionnaires de la Société **TOTAL CONGO S.A** ont, sur proposition du Conseil d'administration :

1°/- Ratifié la cooptation de Monsieur **Olagoke ALUKO** en qualité d'administrateur, en ratifiant par la même occasion le mandat de son prédécesseur Monsieur **Olivier VAN PARYS** pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

2°/- Approuvé le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur **Jacques BIKOROB-NGUEMA** qui arrive à échéance à l'issue de cette réunion, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;

3°/- Approuvé après avoir entendu lecture du rapport de gestion sur la marche de la société et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission, les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 tels qu'ils viennent de lui être présentés ;

4°/- Décidé d'affecter au compte « Report à nouveau », le résultat de l'exercice s'élevant à **2.579.856.388** ((Deux milliards cinq cent soixante-dix-neuf millions huit cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-huit) francs CFA ;

5°/- Après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme, l'Assemblée Générale des actionnaires a pris acte des termes de ce rapport mentionnant l'absence de conventions ;

6°/- A l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité nécessaires ou obligatoires, l'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal ;

III/- Dépôt légal desdits Procès-verbaux a été effectué, le 11 Octobre 2022, sous les numéros de dépôt

CG-BZV-01-2022-D-00443 et CG-BZV-01-2022-D-00444, par les soins du Notaire soussigné ;



ASSURANCE MALADIE

L'entrée en exploitation de la CAMU en 2023

La Caisse d'assurance maladie universelle (CAMU) a tenu le 10 janvier 2023 sa réunion du comité de pilotage sous le patronage du Premier ministre Anatole Collinet Makosso, président dudit comité. Au cours de cette réunion, les membres ont examiné le rapport d'étape des travaux de mise en place de la CAMU.

Ils ont adopté le plan d'entrée en exploitation de la CAMU en 2023.

Au terme des travaux, le comité de pilotage a pris aussi les délibérations approuvant le montant du financement du plan d'entrée en exploitation de la CAMU, la mise à disposition de la contribution de solidarité nationale à la couverture de l'assurance maladie universelle au projet CAMU. Le Comité de pilotage a de même autorisé la recherche de financement complémentaire pour le projet CAMU; le début de l'enrôlement des assurés le 12 janvier 2023. Il a approuvé la date du 1^{er} juillet 2023 pour le début de la prise en charge des affiliés de la CAMU.

Les membres de ce comité ont mis en place une cellule de financement de la CAMU composée des directeurs de cabinet des ministres chargés de la Sécurité sociale, des Finances,



Anatole Collinet Makosso

du Budget, de la Santé et des Affaires sociales. Ils ont mis en place un suivi mensuel du plan d'entrée en exploitation de la CAMU et le suivi de la mise en œuvre de l'accord-cadre signé avec la société Yao-Corp. Anatole Collinet Makosso a relevé les points d'attention



Les membres du Comité de pilotage

auxquels le Gouvernement devra veiller, pour que désormais, à travers la CAMU, «toutes les couches de la population soient protégées contre les risques de maladie, grâce à un accès aux soins de santé sans distinction de rang social», a-t-il indiqué. Selon lui, un fond de roulement est requis pour mener à bien les travaux d'entrée en exploitation de la CAMU. La disponibilité de la contribution de la solidarité au profit de la CAMU, a-t-il dit, est une urgence pour l'exécution de son plan d'entrée en exploita-

tion. Les services des ministères en charge des Finances et des Budgets doivent mettre en place, dans les meilleurs délais, le mécanisme qui permet à la CAMU de disposer rapidement des fonds recouverts au titre de la contribution de solidarité nationale. Le comité de pilotage sera convoqué tous les trois mois aux fins du suivi de la mise en œuvre du plan d'entrée en exploitation de la CAMU.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

ADDITION D'EAU

Trop de forages sauvages à Pointe-Noire!

L'Association congolaise pour la défense des droits des consommateurs que dirige Dieudonné Moussala est inquiète de la multiplication anarchique des forages dans la ville de Pointe-Noire. La prolifération de ces puits d'eau a une conséquence néfaste sur la nappe phréatique du massif du Mayombe. Face à cela, cette association a écrit depuis le 19 décembre 2022 à la présidente du Conseil municipal députée maire de la ville pour engager une action. Dieudonné Moussala s'exprime!



Dieudonné Moussala

***Pourquoi cette inquiétude?**

**Nous pensons que nous jouons le rôle d'éveil. Nous avons constaté, à travers notre représentation à Pointe-Noire, que dans cette ville il y a une prolifération des forages. Nous savons que Pointe-Noire est bâtie sur la côte atlantique. La nappe phréatique, qui passe sous la ville, vient du Mayombe. L'eau a une puissance terrible. Quand on perce la nappe phréatique, il faudrait qu'on fasse extrêmement attention pour ne pas

donner l'occasion à la pression de l'océan sur la nappe phréatique du Mayombe. Une fois une fissure trouvée, l'eau de mer peut facilement s'infiltrer et attaquer la nappe phréatique. Si cela arrive, toute la ville de Pointe-Noire peut devenir déserte, parce que les plantes n'auront plus les substances nécessaires pour vivre à l'eau impropre, à la consommation humaine et à la conservation de la faune et de la flore. Raison pourquoi nous avons écrit aux autorités compétentes pour qu'elles regardent cette question pour faire en sorte que les forages ne se fassent plus de façon incontrôlée. Les autorités doivent mettre des gardes fous pour préserver cette nappe.

***Avez-vous mené une étude?**

**Une étude comme telle non, mais le constat est fait. A Pointe-Noire, la seule société de distribution d'eau, l'unique au Congo, est pratiquement inexistante. Si bien qu'aujourd'hui, quand vous allez dans certains quartiers comme Vindoulou, vous ne trouverez que des forages. Le consommateur vit partout, donc le constat que nous faisons c'est pour attirer l'attention des autorités pour bien canaliser cette affaire des forages. Nous pensons faire notre travail. C'est aux autres de voir si ce que nous disons peut-être pris en compte ou pas.

***Quel a été le message que vous adressé aux autorités?**

**Les autorités sont là pour exécuter le programme du Gouvernement, notamment les autorités municipales. Dans le cadre de l'accès de la population en eau potable, il y a la question des forages. Il n'est pas interdit de faire des forages, mais il faut savoir mener des études pour éviter tout danger. Certains le font sans autorisation. Il y a le code de l'eau qui précise qu'il faut une autorisation et une étude préalable. Actuellement, il suffit d'avoir des possibilités et trouver une société qui vient forer et la municipalité n'est pas saisie. La municipalité doit veiller pour préserver la santé des consommateurs. Est-ce que notre système sanitaire est capable de contenir un grand nombre de malades, s'il y a une épidémie ou bien une maladie qui peut être déclenchée à cause de l'eau. Nous sommes-là pour alerter. Le travail devra se faire selon les règles de l'art.

Propos recueillis par Philippe BANZ

APEEC

S'attacher à la bonne gouvernance scolaire et universitaire

Sous les auspices de Christian Grégoire Epouma, président national en exercice de l'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo (APEEC), et secrétaire général de la fédération africaine des associations des parents d'élèves et étudiants (FAPE); les membres du bureau, coordonnateur national (BUCONA), ont eu une séance de travail qui se veut pédagogique, mardi 10 janvier 2023, au regard des orientations reçues par leur président.

Le président national de l'APEEC a saisi cette opportunité occasion pour souhaiter la bonne année 2023 à tous les membres, à travers le triptyque des 3S: Santé, Sagesse et Succès. Il a, par la suite, indiqué que l'année 2023 sera pour l'APEEC l'an dix de la transition «de notre président émérite Martin Itoua. Vous vous rappelez que c'était le 4 février 2013, comme un météore, le président de l'APEEC, président de la FAPE quittait la terre des hommes. Nous disons l'an 2023 effectivement, sera pour nous une occasion où nous devons marquer en lettres d'or, notre attachement à la bonne gouvernance scolaire et universitaire», a-t-il dit.

Au cours de cette séance de travail, Christian Grégoire Epou-

ma a abordé deux principales questions: La première sur les «parents démissionnaires» telle qu'évoquée par le Président de la République, dans son message de vœux à la nation. «La responsabilité était partagée en ce qui concerne la violence en milieu scolaire. Nous sommes honorés par ce que le premier magistrat qui est le Président de la République, a reconnu que chacun doit jouer sa partition» a fait savoir le président national de l'APEEC. Il revient au Gouvernement de prendre ses responsabilités par rapport aux centres de rééducation d'Aubeville dans la Bouenza et de Bokania dans la Cuvette, a-t-il poursuivi.

Le deuxième aspect a concerné la gouvernance financière, au regard de la prolifération des



Christian Grégoire Epouma

taux des contributions parentales. Il a rappelé le contenu de la circulaire n°00344/MEPPSA du 3 octobre 2018 relative aux frais d'inscription aux différents examens d'Etat. «Si nous avons abordé toutes ces questions, c'est pour dire que les chefs d'établissements doivent arrêter net, sinon c'est de l'arnaque, de la concussion. Nous avons comme l'impression que nous sommes dans une ère d'impu-

nité! Il n'y a pas de corrupteurs sans corrompus. Si un parent décide d'inscrire son enfant dans un établissement privé, il y a un contrat que les juristes appellent contrat synallagmatique qui existerait entre l'enfant et l'école et donc, ce parent est libre d'assumer, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même!» a expliqué Christian Grégoire Epouma.

S'agissant des violences inter-établissements, le président a informé son auditoire que Pointe-Noire s'est déjà jetée à l'eau par une enquête qui a démontré que les violences perpétrées dans un établissement sont occasionnées par les éléments de l'extérieur. Pour terminer, le président a invité la police administrative à prêter main-forte à l'administration scolaire; et son intervention doit se faire de manière professionnelle. «L'école doit être un sanctuaire fermé. Pour dénoncer ces abus et ces faits, la force et la preuve doivent partir des parents», a-t-il conclu.

Victor GUEMBELA

ARPCE

Présentation en avant-première du film documentaire sur le FASUCE

L'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), organe de gestion du Fonds pour l'accès et le service universel de communications électroniques (FASUCE), a procédé mercredi 11 janvier 2023, à l'avant-première du film documentaire intitulé: «FASUCE, un outil efficace au service de l'inclusion socio-économique et numérique».

Les directeurs généraux des sociétés privées du secteur, les coordonnateurs des projets structurants et représentants des entreprises partenaires du projet FASUCE ont pris part à cette projection de film d'une durée de 16 minutes. Il s'agit pour

l'ARPCE de donner un aperçu des réalisations du FASUCE en deux ans d'activités. C'est un programme dont l'ambition première est de couvrir les zones blanches et de réduire la fracture numérique avec, à terme, des projets ayant un impact social et



Un film sur le fasuce



Louis Marc Sakala

économique. Le FASUCE a pour objectif de promouvoir une politique d'inclusion numérique au profit des communautés rurales et d'autres couches défavorisées de la population afin qu'elles bénéficient des mêmes opportunités. Louis Marc Sakala, directeur général de l'ARPCE, secrétaire du FASUCE, a indiqué qu'il est clair que des progrès sensibles

ont été enregistrés en termes d'amélioration du cadre de vie dans les localités où le FASUCE a posé ses bases. «Possibilité d'être en contact permanent avec le monde, de réaliser des opérations comme le mobile money, émergence d'un nouveau secteur informel adossé aux services de la téléphonie mobile», a-t-il dit.

Le FASUCE est initié par le Gouvernement, sous la volonté du Président de la République. A l'heure où les pouvoirs publics sont confrontés aux problèmes de financement des zones rurales isolées et d'accès difficile par les opérateurs, le FASUCE est une réponse concrète pour permettre à chaque Congolais d'accéder à un minimum de service de communications électroniques, voix et données à des tarifs abordables et non discriminatoires, quelle que soit sa localisation géographique. Il sied de noter que le FASUCE sert depuis 2020 d'un puissant catalyseur de développement.

V. G.

SANTE PUBLIQUE

Répondre efficacement aux urgences de santé publique

Le ministère de la Santé et de la population et la représentation de l'OMS au Congo ont initié une formation des membres d'intervention en cas d'urgence de santé publique, tenue au centre international des conférences de Kintélé du 9 au 17 janvier 2023. Cette formation a été organisée dans le cadre du projet SURGE (Strengthening and using response groups for emergencies ou renforcer et utiliser les groupes d'intervention d'urgence) lancé par le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique. Les travaux ont été ouverts officiellement, mardi 10 janvier 2023, par Jean Ignace Tendelet, directeur de cabinet du ministre de la Santé et de la population, en présence de Lucien Alexis Manga, représentant de l'OMS au Congo, et Jean Médard Kankou, directeur général de l'épidémiologie et de la lutte contre la maladie, au ministère de la Santé.



Les organisateurs et les participants

Le but était de renforcer les capacités techniques des experts nationaux pour leur permettre d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires afin de mieux faire face aux urgences de santé publique.

Pendant neuf jours, la formation a été basée sur la présentation des exposés, des exercices théoriques, pratiques et de simulation. A l'ouverture de la formation, Lucien Alexis Manga a indiqué que la formation permet d'accroître massivement les capacités nationales dans tous les domaines essentiels dans la riposte aux urgences de santé publique. Elle

permet, ensuite, de pouvoir accélérer la mise en œuvre du plan national de sécurité sanitaire. Elle permet, enfin, au Congo de se mettre sur la liste des pays disposant d'un réservoir d'experts.

Jean Ignace Tendelet, ouvrant les travaux, a déclaré que le Congo, à l'instar des pays de la région africaine de l'OMS, est touché par les urgences de santé publique. C'est ainsi que son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, chef de l'Etat, recommande la décentralisation de la riposte aux urgences, notamment à travers la mise en place des équipes d'intervention au niveau des districts sanitaires.

A noter que la région africaine de l'Organisation mondiale de la santé est la plus touchée par des urgences de santé publique avec plus de cent événements majeurs de santé publique qui y sont notifiés chaque année. Selon l'OMS, ces urgences de santé publique perturbent significativement les prestations de services essentiels de santé et affaiblissent davantage les systèmes de santé avec des conséquences socio-économiques sans précédent. C'est à ce titre que le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique a mis en œuvre trois projets phares visant à renforcer les capacités des Etats membres à se prépa-

rer aux urgences de santé publique, à les détecter et à y riposter.

Philippe BANZ

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers, 1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

SOCIETE BUREAU DE FORAGE ET DE GEOTECHNIQUE, en sigle «B.F.G.»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital F. CFA: 1 000 000, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2022-B13-00110

NOMINATION DU NOUVEAU GERANT

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 05 Janvier 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 06 Janvier 2023, sous le folio 005/4 N°051, il a été décidé ce qui suit:

Nomination du nouveau gérant: Monsieur Gérard ROSO, est nommé en qualité de gérant, en remplacement de Madame Hancia Isabelle MBONGUI, pour une durée de quatre (04) années.

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce sous le dépôt n°CG-PNR-01-2023-D-00017 du 11 Janvier 2023 et mention modificative a été portée à la même date au RCCM, sous le numéro CG-PNR-01-2023-M-01577.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE GENERALE DES SERVICES ET TRANSPORT DU CONGO

Suivant acte reçu par Maître Marcel NGAVOUKA, Notaire, en date du 24 Mars 2014, enregistré sous le folio 058/66 N°1980, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: GENERALE DES SERVICES ET TRANSPORT DU CONGO, en sigle «G.S.T.»;
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);
Siège social: 17, Avenue Général de Gaulle, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: Transport des hydrocarbures; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social, à tous objets similaires ou connexes, et/ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement;
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Monsieur Emery Rostand MAKOTO;
RCCM: CG/PNR/14 B 371 du 26 Juin 2014.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU, NOTAIRE

B.P.: 4866, Tél.: (00242) 06 698 26 13/04 055 04 32 112, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO, Face Laboratoire de Total.
E-mail: moussphile@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 20 décembre 2022, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée BLOWLINE CONSULTING SERVICES-SARL-U, aux caractéristiques:

- **Dénomination:** BLOWLINE CONSULTING SERVICES-SARL-U;
- **Forme de la société:** Société à Responsabilité Limitée;
- **Capital social:** 1.000.000 F. CFA;
- **Siège social:** Pointe-Noire, 83, rue BOUGUILA, quartier OCH, téléphone: (00242) 06 868 05 14;
- **Objet social:** Ingénierie, conception et construction métallique; chaudronnerie, montage des usines, tuyauterie industrielle, insolation thermique, fabrication et location des baskets offshore, revêtement de sol, pose de résine; études réalisation et maintenance;
- Systèmes électroniques, intelligence artificielle et robotique, énergies et électricité générale, réalisation des plans et conception des schémas d'installation, automatisme industrielle, solutions informatiques et infogérance, électromécanique; fournitures équipement ;
- Appareillage électrique, automatisme et contrôle, énergie solaire, groupe électrogène, sécurité incendie, télécommunication, contrôle d'accès vidéo surveillance machines industrielles, pont bascule, peinture; audit énergétique et études de conformité des installations électriques; formations entreprises, particuliers, prestations diverses;
- **Durée:** 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;
- Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le numéro 2480, Folio 246/4 du 21 décembre 2022;
- **Dépôt:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce sous le n° CG-PNR-01-2023-B- 00036 du 05 janvier 2023;
- Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° CG-PNR-01-2023-B13-00005 du 05 janvier 2023;
- **Gérance:** Monsieur BAKANA Jean Jacques est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Pour avis,

Maître Philémon MOUSSOUNGOU, NOTAIRE.

OFFRE D'EMPLOI - AMBASSADE DES ETATS-UNIS A BRAZZAVILLE POSTES VACANTS:

- HIV & Public Health Specialist (DHAPP Program Manager) -Spécialiste du VIH et de la santé publique (gestionnaire du programme)
- Gardener -Jardinier/Jardinière

DATE D'OUVERTURE DES OFFRES: 12 JANVIER 2023

DATE DE CLOTURE: 26 JANVIER 2023

EXIGENCES DU POSTE & COMMENT POSTULER

Merci de bien vouloir visiter le site web:

<https://erajobs.state.gov/dosera/cog/vacancysearch/searchVacancies.hms>

(Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google

Chrome ou Microsoft Edge).

N-B: Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées. La mission américaine à Brazzaville apprécie une main-d'œuvre d'origines, de cultures et de points de vue différents. Nous nous efforçons de créer un environnement accueillant pour tous et nous invitons les candidats de divers horizons à postuler.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE
FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

**RECTIFICATION
A
L'ANNONCE LEGALE N° 134/2022/
BGO
INSERTION LEGALE**

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours cette procédure concerne les immeubles suivants :

Au LIEU DE:

N°	N° de réquisition	Référence cadastrales	quartiers	Arrondis / Département	Requérants
44	N° 29180 du 13/09/22	Section: I, bloc: 39, Piles: 5 (ex 170), Sup: 889,16 m ²	170 Rue des Fleurs (centre-ville)	Bacongo	Enfants NDOUDI

LIRE:

N°	N° de réquisition	Référence cadastrales	quartiers	Arrondis / Département	Requérants
44	N° 29180 du 13/09/22	Section: I, bloc: 39, Piles: 5 (ex 170), Sup: 889,16 m ²	170 Rue des Fleurs (centre-ville)	Bacongo	Enfants NDOUDI

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, *Fait à Brazzaville, le 11 Janvier 2022* aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière)

Alban Pie X OTORO



MINISTRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

AMI n° 06/MPSIR/PRISP/AGF/PATN -UCP/23 RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT EXTERNE DES COMPTES DU PATN DES EXERCICES 2022 ET 2023

1- Le Gouvernement de la République du Congo a reçu une avance sur le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour la préparation du «Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : «du cabinet chargé de l'audit externe des comptes du Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) des exercices 2022 (avance de préparation du projet) et 2023 (mise en vigueur du projet)».

2-Objectif :

L'objectif de l'audit financier et comptable est d'exprimer une opinion motivée professionnelle et indépendante sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet. Les états financiers, qui sont établis par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet et sur la gestion des ressources affectées au projet à la fin de chaque exercice fiscal et ce conformément aux :

Règles pratiques, règlements financiers, et procédures de gestion admises au plan international ; Prescriptions énoncées dans les documents de base du projet y compris les dispositions applicables dans le projet en matière d'administration, de suivi et d'évaluation, d'établissement des rapports ; Procédures et directives de la Banque mondiale sur les aspects de gestion financière, comptable, de passation des marchés et d'établissement des divers rapports admis, compris le Code de conduite de la Banque mondiale.

Au titre de l'objectif susvisé, l'auditeur devra donner son avis sur les états financiers, les relevés des dépenses et les comptes spéciaux de toutes les ressources reçues par le Projet PATN de la part de la Banque mondiale.

A cet effet, L'Unité de Coordination du Projet a en charge de maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

3-Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des

consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à la mission.

4-L'Unité de coordination du projet, invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les consultants doivent fournir les informations ci-après : (i) qualification pour exécuter les services pressentis, les missions similaires (brochures, références de l'exécution de contrats analogues, etc) ; (ii) les capacités techniques ; les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet ; les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, appuyer par des attestations. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculum vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Il devra avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de référence de ladite mission, tous les jours ouvrables de 08 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

5- Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivantes : (i) les qualifications générales et expérience du cabinet dans le domaine de l'audit, (ii) l'expérience de la firme dans la réalisation de missions similaires. La firme aura une profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au tableau d'un ordre professionnel comptable reconnu par l'IFAC ou la FIDEF. Le cabinet sera recruté par la méthode fondée sur la qualité et le coût (SFQC).

6- Profil du cabinet

L'Auditeur externe sera un cabinet ayant une grande expérience en audit de projets, notamment :

Une bonne expérience de l'audit des programmes et projets financés par des Bailleurs de fonds internationaux d'au moins 10 ans.

Une bonne connaissance des problématiques de Gouvernance, et des concepts de corruption, de concussion et de fraude;

Une bonne connaissance des systèmes fiscaux et comptables prévalant en

Afrique particulièrement en République du Congo; Une maîtrise de l'environnement des programmes financés par les Bailleurs de fonds internationaux en général et de la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement et du Fonds Mondial en particulier. Une expérience en Agence de Gestion Fiduciaire pour ce faire sera un atout;

Des références dans le domaine de l'audit et du conseil avec les bailleurs de fonds.

Pendant la durée de son contrat avec le PATN, l'auditeur s'interdira à titre individuel, ou à travers les sociétés dont il serait éventuellement actionnaire ou salarié, d'effectuer d'autres prestations dans le cadre de ce projet.

7- Durée et lieu de la mission

La réalisation de l'audit se fera sous forme de missions annuelles au mois d'avril de chaque année. La durée de chaque mission est d'environ 14 jours, dont 7 jours au siège de l'Auditeur pour la rédaction du rapport.

La mission se déroulera au niveau de l'Unité de coordination du Projet. La première mission interviendra dès le mois d'avril 2023.

La mission couvrira les exercices des années 2022 (PPA) et 2023 (Mise en vigueur du projet). Le contrat sera établi sur la base d'une couverture de deux années.

8- Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera par comparaison des CVs conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 23 janvier 2023 à 16 h 00 et porter clairement la mention «cabinet chargé de l'audit externe du projet d'accélération de la transformation numérique».

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur

Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP).

Unité de Coordination

Agence fiduciaire du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN).

Adresse : Parcelle 84 bis, avenue du Chaillu, arrondissement 3

Poto-Poto Brazzaville, République du Congo

Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81

Adresses électroniques : contact@prisp-congo.org ; pmarches@prisp-congo.org

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur p.o,

Clovin Bozire ONTSOUON ASSEN



MINISTRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS AMI n° 07/MPSIR/PRISP/AGF/PATN -UCP/23

RECRUTEMENT D'UN CABINET OU D'UNE FIRME POUR ASSURER LA FONCTION D'AUDIT INTERNE DU PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

1- Le Gouvernement de la République du Congo a reçu une avance sur le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour la préparation du «Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat : « du cabinet ou firme pour s'assurer de la fonction d'audit interne des du Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)».

2- Objectif :

Le consultant (cabinet/firme) en audit interne a pour mission principale de s'assurer de l'application, par l'entité, des procédures édictées par les manuels de procédures dans les domaines de l'administration générale, de la gestion financière et de la passation des marchés. Il exécute sa mission en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'audit interne et les procédures généralement admises en la matière.

Il s'assure également de l'observation par l'entité des principes et directives figurant dans le manuel d'exécution des projets.

Le consultant (cabinet/firme) aura pour mission de revoir l'évaluation du dispositif du contrôle interne en effectuant les tâches suivantes :

- la revue à posteriori de la gestion administrative, financière, comptable, technique, de la passation des marchés, du suivi-évaluation et des aspects d'impacts socio-environnementaux de toutes les activités au niveau de l'UCP ;

- les audits spéciaux d'une partie prenante, d'un prestataire déterminé, etc. diligentés par l'UCP-PATN ;

- les autres audits spécifiques à la demande de l'UCP-PATN ;

- le suivi des recommandations des missions de l'audit externe et des missions de supervision de la Banque mondiale ;

- le renforcement des capacités de l'équipe fiduciaire;

- l'accompagnement des autres membres de l'équipe du projet en améliorant le fonctionnement et l'efficacité de leurs services (nouveaux outils, revue des outils existants...)

Les objectifs de la consultation sont essentiellement de :

- vérifier le respect de la régularité et de la conformité des procédures internes existantes ;

- veiller à la bonne application des procédures de gestion des projets y compris les procédures fiduciaires ;

- veiller à l'utilisation efficiente des ressources du projet ;

- s'assurer que les fonctions administratives, financières, comptables et techniques du projet respectent le manuel d'exécution et le manuel de

procédures administratives, financières, comptables et de la passation des marchés, au niveau de l'unité de coordination du PATN;

- évaluer et détecter d'éventuels risques dans l'organisation des activités et anticiper toutes mesures permettant d'atteindre ses objectifs avec un maximum d'efficacité et d'efficience;

- apporter des propositions d'amélioration continue à l'équipe de l'unité de coordination pour assurer une bonne gouvernance du projet ;

- s'assurer que les recommandations des auditeurs externes, de l'audit interne et des bailleurs de fonds sont prises en compte et dûment exécutées par les différentes structures ayant la charge de leur exécution dans la mise en œuvre des activités du projet ;

- assurer la formation continue des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ;

- exécuter tous les autres travaux et tâches qui rentrent dans le cadre de la fonction d'audit interne telle que définie par les organisations professionnelles internationales d'audit interne, notamment l'IFACI et l'IIA.

3- Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à la mission.

4- L'Unité de coordination du projet, invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les consultants doivent fournir les informations ci-après : (i) qualification pour exécuter les services pressentis, les missions similaires (brochures, références de l'exécution de contrats analogues, etc) ; (ii) les capacités techniques ; les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet ; les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, appuyer par des attestations. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculum vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Il devra avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de référence de ladite mission, tous les jours ouvrables de 08 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

5- Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivantes : (i) les qualifications générales et expérience du cabinet dans le domaine de l'audit, (ii) l'expérience de la firme dans la réalisation de missions similaires. La firme aura une profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au tableau d'un ordre professionnel comptable reconnu par l'IFAC ou la FIDEF. Le cabinet sera recruté par la méthode fondée sur

la qualité et le coût (SFQC).

6- Profil du cabinet

Le Consultant doit :

Être un cabinet d'audit indépendant et/ou d'expertise comptable de réputation internationale, régulièrement inscrit au tableau d'un ordre des experts comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF ou de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ;

Avoir une expérience confirmée d'au moins 10 ans en audit des projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux, notamment la Banque mondiale.

Avoir une expérience confirmée (5 ans au minimum) en audit interne des projets de développement notamment ceux financés par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, BAD, Union Européenne, Department for International Development (DFID)

Les expériences antérieures du cabinet en audit des projets de développement dans le secteur de l'éducation seront pris en compte.

7- Durée et lieu de la mission La réalisation de l'audit se fera sous forme de missions annuelles au mois d'avril de chaque année.

La durée de chaque mission est d'environ 14 jours, dont 7 jours au siège de l'Auditeur pour la rédaction du rapport

La mission se déroulera au niveau de l'Unité de coordination du Projet. La première mission interviendra dès le mois d'avril 2023.

La mission couvrira les exercices des années 2022 (PPA) et 2023 (Mise en vigueur du projet). Le contrat sera établi sur la base d'une couverture de deux années.

8- Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera par comparaison des CVs conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou doivent être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 23 janvier 2023 à 16 h 00 et porter clairement la mention « cabinet ou firme pour s'assurer de la fonction d'audit interne des du Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) ».

Bureau Passation de Marchés

A l'attention du Coordonnateur

Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP).

Unité de Coordination

Agence fiduciaire du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN).

Adresse : Parcelle 84 bis, avenue du Chaillu, arrondissement 3

Poto-Poto Brazzaville, République du Congo

Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 04 032 22 81

Adresses électroniques : contact@prisp-congo.org ; pmarches@prisp-congo.org

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur p.o,

Clovin Bozire ONTSOUON ASSEN

19^e EDITION DES SANZAS, LE TROPHÉE DES CRÉATEURS

Les dix récipiendaires ont été récompensés

Les récipiendaires des sanzanas étaient sous les feux des projecteurs, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée samedi 14 janvier 2023 à Brazzaville, en présence de Lydie Pongault, ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, ainsi que de nombreux acteurs culturels, mécènes et célébrités de tout bord. La cérémonie de remise des Sanzas est une parade qui célèbre l'excellence de la créativité, l'ouverture sur l'autre et la promotion des expressions, fussent-elles, culturelles ou scientifiques.

Le Groupe Pella Yombo (GPY) s'attèle depuis bientôt deux décades aux fins de célébrer solennellement les femmes et les hommes qui chaque année se distinguent par leur génie créateur. Pour Beethoven Henri Germain Yombo, promoteur des Sanzas, le Trophée des créateurs, en relevant le défi, 365 jours durant, les artistes mettent le pied sur l'étrier afin que la cloche des Sanzas sonne la tenue de chaque édition. "Dix-neuf ans consécutivement, nous venons rendre un hommage mérité à nos faiseurs de rêves, les artistes, pour que nos rêves surclassent nos migraines psychologiques qui nous assaillent sans cesse. Maintenant, nous allons après avoir déniché nos talents, mettre sous les feux des projecteurs de l'actualité nationale et internationale ceux pour qui le challenge a honoré la République par leur art talentueux, a retenu l'attention du jury", a-t-il fait savoir. Après avoir marqué son admiration et son soutien au promoteur des Sanzas, la ministre Lydie Pongault a, pour sa part, reconnu que depuis 2023, les Sanzas constituent un moment solennel de la vie culturelle du Congo, un rendez-vous incontournable. «Ce soir, je suis fière pour les

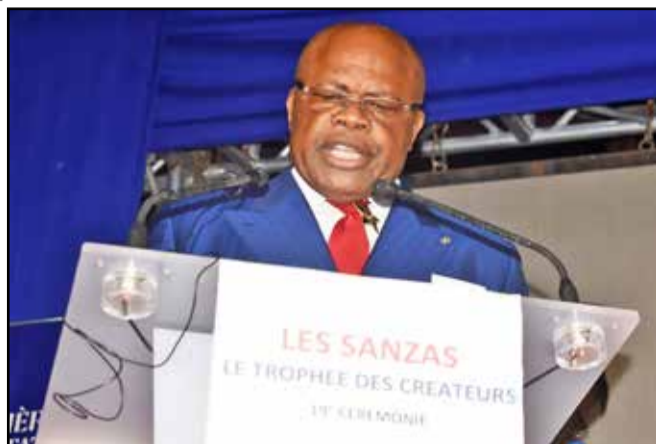
différents lauréats qui valorisent des métiers et participent au rayonnement de notre pays et de nos existences respectives», a-t-elle souligné.

Les différents récipiendaires ont reçu un trophée, un diplôme et une enveloppe dont le montant



Afaras Tséna, l'un des récipiendaires brandissant son trophée

n'a pas été révélé, pour les encourager. Et, les résultats par catégorie se présentent de la manière suivante: catégorie peinture: Eliezer Ndinga; catégorie sculpture: Michel Nguindou; catégorie mode: Gloire Itoua; catégorie théâtre: Brazza comedy show; catégorie cinéma: Claudia Haïdara Yoka; catégorie littérature: Oday Akiéra; catégorie musique: Afaras Tséna; catégorie arts médiatiques: Radio



Beethoven Henri Germain Yombo, promoteur des Sanzas

2023 du Groupe Pella Yombo se présente comme suit: 20 juillet 2023, méga concert de magnifier la Rumba congolaise; 15 août 2023: 14^e édition du Festival Couleurs du Congo (Musiques et danses des terroirs); 23 novembre: 14^e édition de La Nuit du Congo à...pour toujours contribuer à projeter une image positive du Congo dans le monde. Aussi à l'occasion de la 20^e édition des Sanzas l'année prochaine, ce concept sera désigné les Sanzas d'Or, le Trophée des créateurs. Emus du choix porté sur eux, les récipiendaires ont, dans leur ensemble, salué l'initiative et souhaité qu'elle soit pérenne. Ils ont aussi exhorté le ministère en charge de l'Industrie culturelle de prêter beaucoup plus d'attention aux artistes qu'ils sont, afin de relever le niveau culturel du Congo.

A.P MASSAMBA & Prince OKO (Stagiaire)

Trans-Equatorial; catégorie promotion culturelle: prix du meilleur spectacle: Les Brasseries du Congo; prix de reconnaissance: Kosmos Moutouari. Au cours de la cérémonie, Beethoven Henri Germain Yombo a également débattu le programme de son Groupe pour l'année 2023. Galvanisé par la tenue de la 13^e édition de La Nuit du Congo à l'expo 2020 de Dubai, le planning majeur

PREMIÈRE ÉDITION DU CONCOURS DE DANSE «MOPACHO»

Rechy Ngassai, un jeune de 23 ans, lauréat!

Il s'agit d'une cinquantaine de jeunes sélectionnés à travers les communes et départements du Congo, à participer à la première édition du concours de danse «Mopacho», dénommé Nouveau challenge national. Cette danse a fait ses débuts dans les années 80 grâce à son géniteur, Sixte Singha, un jeune congolais habitant à l'époque à Ouenzé, le 5^e arrondissement de la capitale. Mais pour qu'elle ne soit pas dans les oubliettes à cause de sa montée fulgurante dans certains pays comme la Côte-d'Ivoire et la République Démocratique du Congo, le ministère de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, a organisé dans les douze départements du Congo nouveau challenge national.

La phase éliminatoire a regroupé de nombreux jeunes talents en vue de découvrir le meilleur danseur Mopacho du Congo. Elle a débouché sur les demi-finales qui se sont disputées le mardi 3 janvier 2023. A Brazzaville, neuf jeunes, chacun représentant son arrondissement, se sont affrontés. C'est Wuzu Okemba, candidat du 9^e arrondissement



Les trois lauréats posant avec Lydie Pongault et Léon Alfred Opimbat

Djiri qui était sorti du lot. Le samedi 7 janvier 2023, c'était le grand show, la finale qui a eu pour cadre, la maison de la culture Canal Olympia, à Poto-Poto. Elle a mis en lice douze candidats représentant chacun un département, soit quatre filles et huit garçons, dont l'âge varie entre 15 et 23 ans. Pour reconforter les candidats et impulser une dynamique à cette danse qui prend de l'ampleur dans notre pays, quatre membres du gouvernement ont rehaussé de leur présence le site de Canal Olympia: Lydie Pongault, ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs; Irène Marie Cécile Mboukou Kimbatsa, ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire; Ghislaine Ingrid Olga Ebouka Babakas, ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale; Juste Désiré Mondélé, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur. Des parlementaires, parmi lesquels Léon Alfred Opimbat, premier vice-président du bureau de l'Assemblée nationale, et des représentants des Agences du système des Nations unies, entre autres, M. Christ Mburu. Sur le podium, chaque candidat a pu démontrer ses capacités physiques, car c'est une danse qui s'exhibe à travers le gestuel des pieds et les mouvements du corps avec toute l'énergie possible et la force musculaire que cela représente. Il faut dire que les jeunes ont du talent, ils possèdent du génie, avec un esprit de créativité. Le public, venu très nombreux, a su apprécier les meilleurs talents. Chaque candidat avec ses fans étaient en effervescence. En réalité, c'est une danse tombée dans les oubliettes, que le ministère de l'Industrie culturelle vient de valoriser, comme l'a souligné la ministre Lydie Pongault: «Il s'agit de favoriser l'éclosion des jeunes talents congolais, de moderniser cette danse et de la valoriser avec tous ses atouts nécessaires. Car c'est une danse prometteuse, c'est un secteur d'avenir plein d'espoir pour les jeunes, capable de relever le niveau de la culture congolaise et permettre à notre pays de rayonner davantage au niveau international, comme la rumba qui est inscrite au patrimoine culturel et immatériel de l'UNESCO».

Après délibération du jury présidé par Sixte Singha, en respectant les critères définis à savoir, l'expression corporelle et la synchronisation dans la chorégraphie, trois lauréats sont sortis du lot, après une lutte acharnée. Ainsi, au premier rang, Rechy Ngassai (Cuvette), deuxième, Wuzu Okemba (Brazzaville), troisième, Lurba Miéanzambi (Pointe-Noire). Les trois lauréats ont reçu les montants allant de 800 à 600.000 F CFA. Les autres candidats ont été récompensés, chacun à 100.000 F CFA.

Pascal BIOZI KIMINOU

ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs; Irène Marie Cécile Mboukou Kimbatsa, ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire; Ghislaine Ingrid Olga Ebouka Babakas, ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale; Juste Désiré Mondélé, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur. Des parlementaires, parmi lesquels Léon Alfred Opimbat, premier vice-président du bureau de l'Assemblée nationale, et des représentants des Agences du système des Nations unies, entre autres, M. Christ Mburu. Sur le podium, chaque candidat a pu démontrer ses capacités physiques, car c'est une danse qui s'exhibe à travers le gestuel des pieds et les mouvements du corps avec toute l'énergie possible et la force musculaire que cela représente. Il faut dire que les jeunes ont du talent, ils possèdent du génie, avec un esprit de créativité. Le public, venu très nombreux, a su apprécier les meilleurs talents. Chaque candidat avec ses fans étaient en effervescence. En réalité, c'est une danse tombée dans les oubliettes, que le ministère de l'Industrie culturelle vient de valoriser, comme l'a souligné la ministre Lydie Pongault: «Il s'agit de favoriser l'éclosion des jeunes talents congolais, de moderniser cette danse et de la valoriser avec tous ses atouts nécessaires. Car c'est une danse prometteuse, c'est un secteur d'avenir plein d'espoir pour les jeunes, capable de relever le niveau de la culture congolaise et permettre à notre pays de rayonner davantage au niveau international, comme la rumba qui est inscrite au patrimoine culturel et immatériel de l'UNESCO».

DEUIL

L'adieu au percussionniste Makirimbia des Bantous de la capitale

Décédé le 23 décembre 2022 à Kinshasa, en RD Congo où il a séjourné, des suites d'un malaise, à l'âge de 78 ans, l'artiste Bantous de la capitale a été porté en terre, samedi 14 janvier 2023, au cimetière privé Bouka de Kintélé, près de Brazzaville.

Après la levée de corps à la morgue municipale, une cérémonie de recueillement a été organisée à l'esplanade de la mairie de Ouenzé. En présence de Maurice Nguesso, président du bureau exécutif des Bantous de la capitale, des administrateurs-maires de Ouenzé Marcel Ganongo, de Djiri Ida-Victorine Ngampolo, du ministre honoraire Alain Akouala Atipault, etc. Avec à la clé, un concert animé par l'orchestre Les Bantous de la capitale et le groupe tékés de Mfoa Bissi Ndzoumou, dont le disparu était le fondateur. L'hymne des enfants de Ouenzé, entonné par l'administrateur-maire de Ouenzé et compagnie, a été un au revoir à l'artiste. Dans l'oraison funèbre, Médard Milandou, le chargé de la communication du bureau exécutif des Bantous de la capitale, a souligné «qu'Ignace Makirimbia est né en avril 1944 à Brazzaville. Il a passé son adolescence et sa jeunesse à Kinshasa. Après avoir longtemps évolué aux tam-tams au sein des groupes traditionnels tékés de Brazzaville, il a tenté sa chance dans une carrière professionnelle à Kinshasa puis à Brazzaville, où il a presté dans plusieurs groupes. Moins connu du grand public, il est considéré comme l'un des meilleurs percussionnistes des années 60 et 70 des deux rives du fleuve Congo. C'est dans Vox Africa de

Jeannot Bombenga qu'il démarre sa carrière musicale en 1966 aux côtés de Sam Mangwana, Ntesa Daliens, Papa Noël Nedule. Sa maîtrise des rythmes rumba et afrocubains ont fait de lui la perle rare qu'il fallait avoir dans son groupe. Après Vox Africa, il se retrouve avec Sam Mangwana dans l'African Fiesta dans le Festival des Maquisards qu'il vient de monter avec ses amis, Guivano, Daliens, Lokombé, Dizzy Mandjoku, Diana. A la dislocation du Festival des Maquisards, Makirimbia est à la création de l'orchestre Continental de Me Taureau Gombé en compagnie de Josky Kiambukuta, Bopaul Mansiamina, Lokasa ya Mbongo, Wuta Mayi, Tino Mwinika, Siran Mbenza, Eddy Mahungu dans lequel il a joué presque toutes les chansons à succès de ce grand orchestre. En 1972, il participe à la naissance de l'orchestre Bella Bella des frères Soki et sort la chanson Emilie Molangi. Très proche de Sam Mangwana, il quitte Bella Bella pour le rejoindre dans Afrisa International de Rochereau Tabu Ley qu'il intègre avec le statut de musicien indépendant. Et Mangwana ne reste pas longtemps dans l'Afrisa International qu'il quittera au profit de l'Ok



Le président Maurice Nguesso déposant la gerbe de fleurs devant la dépouille d'Ignace Makirimbia (en médaillon) (P.h Kinzenguélé)

Jazz de Franco. Lors d'un déplacement de l'Ok Jazz au Tchad, Luambo Makiadi «Franco» va le débaucher pour les accompagner, il joue pendant un bout de temps dans cet orchestre. De retour à Brazzaville, il passe dans les Trois Frères avec Loko Massengo, Michel Boyibanda et Youlou Mabiala qu'il suit dans Kamikaze où il retrouve Souza Vangu. En 2000, il séjourne quelques temps chez les Bantous avant d'aller renforcer Bana Poto-Poto de Bienvenu Faignond et Souza Vangu aux côtés des saxophonistes Coplan et Adampot. A la mort de Souza Vangu qui a dirigé Bana Poto-Poto suite au décès de Bienvenu Faignond, en 2012, Ignace Makirimbia regagne Les Bantous de la capitale jusqu'à sa mort. La disparition de Makirimbia surnommé «Mignon» par sa mère est une perte énorme pour Les Bantous de la capitale et pour la musique des deux rives, lui qui

a été considéré comme le digne successeur des grands percussionnistes tels que Dessouin, Pandi Saturnin...» Peu avant, Horty Mabama, petite fille d'Ignace Makirimbia, a lu le mot de circonstance de la famille, dans lequel elle a rappelé notamment que «Makirimbia a été un rassembleur, un pilier de la famille. Il a partagé sa vie avec les autres...»

Alain-Patrick MASSAMBA

TEMOIGNAGES:

Maurice Nguesso, président du bureau exécutif des Bantous de la capitale: «Cette disparition est un regret généralisé pour tous ceux qui aiment la musique que de perdre un homme de valeur. C'est vraiment le regret de tout le monde, il n'y a pas une autre définition. Pour Les Bantous, Makirimbia va nous manquer de beaucoup». Ida-Victorine Ngampolo, ad-

EVOCATION

Hommage à Camille Bongou

Ce jour, nous rendons hommage à notre frère et ami Camille Bongou, dont l'origine de Pando et Ossanga, en terre Koyo nous lie par le sang dans une relation fraternelle et fusionnelle. Fils de Maman Itandi et d'Engomo. Ce dernier décédé à Brazzaville fut inhumé au cimetière de Moukoundzi Nguaka, mais on ne retrouve pas sa tombe.



Camille Bongou

Je me limiterai à un propos presque intimiste sur ce personnage qui fut un grand homme. Nos rencontres et engagements communs soudés par des événements découlant des émeutes de 13, 14 et 15 Aout 1963 nous ont marqués. Notre première rencontre remonte à septembre 1957 au bac d'OYO, il attendait le passage du véhicule du commerçant GORDES procédant au ramassage des élèves qui allaient étudier à Makoua. Comme moi, Camille emprunta le chemin des Travailleurs de l'Education Nationale, comme Instituteur Adjoint, Professeur des collèges et des lycées. Dans les années 1964, ce champion national de Judo comme la plupart des jeunes d'alors embrassa la révolution. J'évoluai dans les rangs de la JMNR à Poto Poto et lui s'engagea dans le corps National de la Défense Civile encadré par les Cubains. Ces derniers vinrent au Congo invités par les chefs de la Révolution congolaise menacée par les dirigeants de l'ancien Congo Belge dont Moïse Tchombé et ses suppôts. Je fis mon entrée à l'Ecole Normale Supérieure d'Afrique Centrale en 1963. Je pris part au Congrès Constitutif de l'Union Générale des Elèves et Etudiants du Congo en Juillet 1965. En 1966, gradé de cette insti-

tution, je proposai deux noms d'étudiants de l'ENS au second Congrès : ce furent Denis Ngabé et Camille Bongou. Seul Camille fut retenu comme délégué et promu Secrétaire Général de l'UGEEC, présidée par Ange Edouard Pongui Moundongo ayant succédé à Martin Adouki. En 1968, le staff de l'UGEEC, tout comme le collectif de la JMNR, de la Défense Civile se coalisèrent pour pousser le Président Alphonse Massamba-Débat à la démission. Avec les Forces Armées, cette alliance politique agrégeant des forces civiles de gauche, comme Ambroise Noumazalayi et Pierre Nzé procédèrent à la dissolution des institutions et créèrent le Conseil National de la Révolution. Camille en fut coopté membre. Sous la direction du Commandant Marien Nguabi fut créé le Parti Congolais du Travail, Camille en fut membre du Comité central en décembre 1969. Avant cet événement, il avait intégré l'Armée Populaire Nationale, à l'issue de la dissolution des milices; car le Président Nguabi entendait enrayer les forces paramilitaires. Un événement d'importance est à souligner, l'assassinat de Pierre Mulélé par le Général Mobutu, Président de l'ancien Congo Belge.

Les jeunes crièrent à la trahison et au lâchage du dernier défenseur des idéaux de Patrice Lumumba. Ils se mobilisèrent par centaines pour exprimer leur mécontentement et procédèrent au caillassage de l'Ambassade de la République Démocratique du Congo sise Avenue de l'indépendance. Le Commandant Marien Nguabi manifesta une irritation bruyante et dépêcha sur les lieux des forces de police pour mater. Elles ne trouvèrent personne sur les lieux. Les jeunes s'interrogèrent alors: «Comment pouvions-nous nous réclamer de la Révolution et livrer un patriote à Mobutu», alors que malade, Mulélé sorti du maquis, avait besoin de se refaire avant de rejoindre Kinshasa au prétexte de répondre aux proclamations de Mobutu sur la réconciliation nationale. Il fut fusillé et toutes les assurances données par Justin Marie Bomboko, ministre des Affaires étrangères venu l'embarquer à bord d'un bateau ne furent qu'un

écran de fumée. Les jeunes ne crurent pas au réajustement de la Révolution et créèrent un Groupe pour veiller sur la Révolution et la sauvegarder. Camille et bien d'autres constituèrent ce noyau clandestin qui à l'origine fut piloté par le Ministre Prosper Matoumpa Polo, puis Jean Baptiste Ikoko; ce dernier céda le flambeau à Ange Diawara en mai 1971. Les jeunes révolutionnaires siégeant au Comité Central du PCT, eurent à affronter d'autres cadres rongés par l'embourgeoisement. Les questions qui divisèrent le Comité Central furent d'ordre éthique. Certains membres du Comité Central étaient obsédés par l'accumulation des biens. Et la pierre d'achoppement fut de se construire de belles maisons, sans penser offrir au peuple la possibilité d'obtenir un toit correct. La session du Comité Central de Décembre 1971 nourrit des échanges heurtés. La réaction des membres qui nous exébraient consista à nous octroyer gratuitement des terrains à bâtir au centre-ville, du côté de l'actuelle Ambassade de Chine et de la Cathédrale. Le Groupe repoussa cette action de corruption, au grand dam de nos détracteurs et des membres de nos familles. Nos adversaires s'organisèrent pour nous expulser du Comité Central, en vain pendant cette session. Ils changèrent de procédés pour nous liquider, et nous tentâmes un coup d'Etat le 22 Février 1972 qui échoua. Il y eut des centaines de prisonniers, 52 condamnations à la peine capitale, l'assassinat de nos ca-

marades Théophile Itsouhou et Franklin Boukaka. Le Président se ravisa, mais lors de la Cour Martiale, Camille lui fit le procès d'avoir laissé grenouiller des contre-révolutionnaires saboter la Révolution. La peine de mort infligée fut commuée en détention à perpétuité. Mais après 20 mois de détention dans les conditions sévères tous nous retrouvâmes la liberté avec placement en résidence surveillée. Certains cadres comme Noumazalayi furent affectés dans les fermes pour un salaire de 8000FCFA par mois comme manoeuvre. Ces diverses restrictions furent levées en 1975 et en 1976, la plupart des anciens condamnés reprirent l'activité professionnelle, à l'exception des militaires qui furent radiés de l'institution. Camille reprit donc la craie, et enseigna au lycée technique du 1^{er} Mai. En Février 1979, il participa au mouvement qui conduisit à la fin du Comité Militaire du Parti. Il assumait à la suite des charges importantes de Secrétaire Général près la Présidence du Comité Central et Secrétaire Permanent du Comité Central avec les prérogatives de 2^e personnalité de l'Etat. Au congrès du PCT de 1989, il fut évincé et se convertit en gentleman farmer. Ce ne fut pas la joie, il fut empêché d'entreprendre, et s'exila. A la faveur du retour au Congo du multipartisme il fonda avec ses amis, dont Alphonse Fongui, le Parti pour le Progrès et la République. Des cabales et manigances furent montées pour l'empêcher de brigner un mandat de député.

Mais Camille ne s'est pas départi de son calme de philosophe. Je passe sous silence son investissement colossal dans l'éducation de ses cousins, cousines, nièces et neveux qu'il a ramenés de Bokouélé. Parmi eux le petit Menga qui avait 2 ans. Il a piloté leurs études et permit leur insertion dans la vie sociale. Il fêta leur succès au Bac, aux diplômes universitaires et encourageait certains à passer l'agrégation. Chez Camille Bongou, pas une once de ressentiment envers ses détracteurs, à l'image des Kani de chez nous. Le nôtre s'appelait Mwènè Igbo. On comprendra que je puisse dire de lui Mwana Momoro, ayant vécu dans la dignité et l'exigence morale; des pratiques aujourd'hui apparemment ringardes. On prétend connaître Camille, j'avoue qu'il était secret comme les grands hommes de chez nous marqués dans la tradition des Kani. Il laisse un grand vide mais ses enfants, neveux, nièces et cousins désormais adultes ont reçu de lui un riche héritage celui de la vie d'un homme de grandes qualités. On lui reprochera de n'avoir pas publié ses mémoires. N'en savait-il pas trop sur la vie politique congolaise? Pouvait-il exhumer les grands secrets d'Etat enfouis? Homme de grande compassion il eut beaucoup de générosité et d'écoute. Jeanne et ses enfants Ibéa et Molia ont fait dire une messe pour lui ce 25 Décembre jour de Noël. Moi aussi j'ai demandé des messes et vous invite à le faire pour qu'il repose en paix auprès du Père éternel car Camille fut un homme juste.

Lecas ATONDI-MONMONDJO

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

Notaire, 46, Avenue William GUYNET Immeuble Galerie Marchande de l'ARC
1er étage, Centre-ville - Brazzaville
E-Mail: lockmaf@yahoo.fr BP: 1542 /Tél.: 05556 06 19/ 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DIJ CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE CIVILE DENOMMEE «OSYS REAL ESTATE»

Société Civile Immobilière
Au capital d'UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
Siège social : 5, rue Louis Tréchet, Centre-ville, Arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du premier décembre deux mil vingt-deux (01/12/2022), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société Civile Immobilière dénommée «OSYS REAL ESTATE» enregistrés aux recettes des impôts de Ouenzé, le deux décembre deux mil vingt-deux (02/12/2022), folio 019/2 n° 5124, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: «ORSY REAL ESTATE».

Forme: Société Civile Immobilière

Siège social: 5, rue Louis Tréchet, Centre-ville, Arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville (République du Congo). Objet social :

- L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, l'attribution en priorité, l'administration et l'exploitation par bail en qualité de preneur ou de bailleur, l'aménagement, la mise en valeur, la transformation, la construction, la vente, l'administration et la location de tout bien immobilier, de tout bien et droits pouvant constater l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, la gestion d'un portefeuille de valeur mobilière, ainsi que tout bien mobilier ;
 - Et ce, soit au moyen des capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement;
 - Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société, de sorte qu'en aucun cas la société ne peut être considérée comme un négociant immobilier.
- Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à son objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social: UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA.

Gérante: Madame LOEMBET Sarah Tiffany.

Immatriculation: La SCI «OSYS REAL ESTATE» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro du vingt-six décembre deux mil vingt-deux (26/12/2022).

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Pour avis

Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

AVIS DE RECHERCHE

Les familles EKIA et AUBOULAT, informent l'opinion nationale et internationale de la disparition de leur fils EKIA AUBOULAT Stany, depuis le 14 juin 2022. Toute personne susceptible de renseigner à son sujet est priée de bien vouloir nous informer, en nous contactant au numéro 06 622 79 41 ou en se rapprochant du poste de Police le plus proche. Nous vous remercions pour votre soutien.



Maitre ATIGHA DAH KANA NOTAIRE

Etude sise à Brazzaville, Rez-de-chaussée
Immeuble ARC Galerie Marchandes (En face de la Banque UBA)
Tél/Fax :(00242)05 672 11 12 /01 932 92 03
Centre-ville, BP :13171
atigha.notaires@gmail.com

INSERTION LÉGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du neuf Novembre l'an deux mil vingt deux, reçu par le Notaire soussigné, il a été constitué une Société à responsabilité limitée, enregistrée au domaine, le 10 Novembre de la même année, F205/3 sous le numéro 4754 aux caractéristiques suivantes:
- **Dénomination Sociale:** TOKOMI FILMS INDUSTRIE en abrégé «T.F.I.» ;
- **Capital Social:** UN MILLION (1.000.000 FCFA) DE FCFA divisé en CENT (100) parts de 10.000 FCFA chacune, libérées en totalité;
- **Siège social:** Brazzaville, 467, rue Mbiemo, Arrondissement II-Bacongo, République du Congo;
- **Objet social**
- Production audiovisuelle et cinématographique;
- Prestation des services dans les domaines de spot publicitaire, documentaire, production musicale;
- Création des programmes de télévisions;
- L'industrie de production cinématographique;

• Consulting dans le domaine cinématographique, de scène et de l'audiovisuelle;
- Etudes, conseils techniques et professionnels;
- Mise à disposition du personnel et de matériels de scène;
- Formation aux métiers de scène et autre ;
- Communication audiovisuelle et cinématographique.
Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financière, industrielles, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.
Durée: quatre vingt dix neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et de crédit mobilier.
Gérance: La Société a pour Gérant statutaire Monsieur MBOYO Florentinho Kelly.
Immatriculation au RCCM: le 15 novembre 2022 sous le numéro: CG-BZV-01-2022-B12-00260.
Pour avis
LE NOTAIRE

CONFES

Le Congo se donne un look pour la 39^e session ministérielle

Le Congo a annoncé les couleurs de la prochaine session ministérielle de la CONFEJES qui se tiendra du 24 au 29 mars 2023 à Brazzaville. En effet, mercredi 11 janvier dernier, le chargé de mission Congo a dévoilé le logo officiel de cet événement au ministre en charge de la Jeunesse et des Sports Hugues Nguélonzé, aux médias tant locaux qu'internationaux.

C'est le dénouement du concours lancé du 19 décembre 2022 au 5 janvier 2023 par le ministère congolais en charge de la Jeunesse et des sports. Près de trente infographes et créateurs d'œuvres d'esprit avaient postulé. Tous de nationalité congolaise, conformément au règlement du concours. Au terme du délai, le jury a tranché. Le logo choisi est une conception de Benjamin Mankedi. Il est formé d'un arc représentant la lettre C parée de six couleurs : le rouge, le jaune, le vert, le bleu, le violet et le noir qui sont celles de la CONFEJES. Le deuxième élément est un pylône plongé dans l'arc, qui symbolise le pont de l'indépendance, qui met en exergue le pays hôte. L'artiste l'a habillé aux couleurs de son drapeau national (vert-jaune et rouge). Troisième élément du logo : le globe terrestre, qui témoigne du caractère international de la CONFEJES et à travers lequel se profile l'image du cercle qui évoque la rencontre, la réunion,



le rassemblement... Selon son concepteur, le globe renvoie aussi au ballon et aux loisirs. A rappeler que Benjamin Man-

kedi n'est pas un néophyte dans le genre. Il est l'auteur de l'emblème des 11^{es} Jeux africains de 2015 organisé par le Congo. Pour sa nouvelle création, un prix lui a été attribué : un chèque de 3 millions de francs CFA remis le ministre Hugues Nguélonzé.

En route vers la 39^e session ministérielle de la CONFEJES (Conférence des ministres de la Jeunesse et des sports des pays francophones) qu'abritera la capitale congolaise en mars prochain, on peut dire que le Congo a franchi une première étape.

G.-S.M.

FOOTBALL

CARA n'y arrive pas !

L'un des clubs historiques du pays, CARA, n'y arrive pas pour l'instant, en championnat national d'élite Ligue 1. Il termine la phase aller par une défaite et occupe le bas du classement, relégué à la peu glorieuse 12^e place.

Tout le week-end passé était consacré à la treizième et dernière journée de la mi-saison. Mais ce n'était pas la fin de la phase aller. Le championnat traîne les pieds. Plusieurs matchs remis, de l'AS Otohô et Diablos-Noirs qui ont donné respectivement 6 et 10 joueurs à l'équipe nationale A' qui dispute le CHAN en Algérie, restent à disputer. Donc, c'est seulement après le retour des Diablos-Rouges A' qu'interviendra la mi-saison. En attendant, le champion en titre a résisté sans jouer. Son leadership est sans entorse.

Aucune des équipes ayant disputé la totalité de leurs matches de la phase aller n'a atteint le nombre de points engrangés par l'AS Otohô. Seuls les Diablos-Noirs pourraient leur disputer la demi-couronne, mais avec six points de plus que les "Jaune et noir", on voit mal le leader perdre le gain de son avance, sauf un concours de circonstances défavorables.

Cela étant, cinq matchs étaient au programme de la treizième journée. Samedi 14 janvier à Massamba-Débat, BNG a renouvelé avec le succès, cette fois sur la tête et les pieds de Patronage Sainte Anne (2-0). Tandis que FC Kondzo cousait la bouche au CARA (2-1).

Dimanche 15 janvier, sur la même pelouse, il y a eu le match nul (1-1) entre JST et AS Cheminots, mais l'Inter Club ar-

rivait à bout l'AS JUK (3-2). Enfin, à Dolisie, l'AC Léopards se faisait accrocher par l'Etoile du Congo (1-1). On attend donc les matches remis pour voir clair dans

Jean ZENGABIO

Rappel des précédents résultats

11^e journée : Inter Club-FC Kondzo (1-0), Etoile du Congo-JST (1-0), Patronage Sainte-Anne-CARA (0-1), AS Cheminots-AS BNG (2-1), AC Léopards-FC Nathaly's (1-0).

12^e journée : JST-Patronage Sainte Anne (1-2), FC Kondzo-V.Club-Mokanda (0-1), FC Nathaly's-AS JUK (1-0), AS Cheminots-CARA (1-1), Inter Club-Etoile du Congo (1-0), AC Léopards-AS BNG (1-1).

SUR LE PODIUM

Serge-Offrande Zanzala, le Congolais de Newport

Regardez-le bien et, surtout, retenez bien son nom: Serge-Offrande Zanzala. Footballeur congolais, il serait promis à un bel avenir si on lui en donne toute chance.

Troisième fils de notre ancien collègue Serge Armand Zanzala, journaliste à La Semaine Africaine (1989-1998), Serge-Offrande Zanzala (25 ans) est un joueur professionnel qui évolue actuelle-

ment comme attaquant dans Newport, un club de Ligue 2, en Angleterre.

Formé à l'Académie de football de Derby, Serge-Offrande a signé son premier contrat avec Derby County (2015-2018) et joué dans plusieurs clubs anglais: Stevenage (2016), Chester (2017), Accrington Stanley (2018-2020), Crewe Alexandra (2021 - 2022), Carlisle United (2021) et Barrow (2021-2022), Exeter City (2022).

Mais souvent, Serge-Offrande ne finit pas ses saisons sportives dans les équipes où il signe les contrats, il est loué par d'autres équipes en difficulté pour les aider à se maintenir dans la ligue ou à accéder dans la ligue supérieure. Un système qui est légal dans le football anglais. Et, il accomplit bien cette mission. Voilà pourquoi il va de ville en ville et de club en club.

Or, comme on dit, Pierre



qui roule n'amasse pas mousse, Serge-Offrande perd l'occasion de jouer dans la Ligue 1 parce que ce système lui fait perdre toutes les chances : il ne finit pas la saison dans une même équipe, ne joue pas le nombre de matchs d'une saison et ne marque pas le nombre de buts qui sont requis pour accéder en Ligue 1. Voilà la difficulté majeure que connaît le jeune footballeur qui, pourtant, a déjà été sollicité pour jouer dans les sélections d'Autriche et du Congo.

A.S.Z.

MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION / CABINET
PROJET DE RIPOSTE D'URGENCE A LA COVID-19
PRUC-19

AVIS DE RECRUTEMENT N°03/ UGP- PRUC-19 POUR LE

«Spécialiste en Santé Publique du Projet de Riposte d'Urgence au COVID-19»
(Période de publication du 17 au 20 janvier 2023)

L'Association Internationale de Développement en sigle « IDA » a accordé un prêt initial de dix millions quatre-cent mille Euros (10 400 000 équivalents à 11 310 000 USD) au Gouvernement de la République du Congo afin de l'accompagner dans ses efforts de relever les défis de santé publique. Ce prêt, qui couvre la période de 2020 à 2023, soit trois (03) ans est destiné à appuyer la mise en œuvre de certaines activités du plan national de riposte contre COVID-19.

Depuis le début de la pandémie, des progrès importants dans le domaine des sciences ont permis l'émergence de nouvelles thérapies et la production de vaccins contre la COVID-19, ce qui représente un changement d'une importance capitale. La vaccination contre la COVID-19 a commencé dans de nombreux pays à revenu élevé en décembre 2020.

Vu l'importance capitale de contenir la propagation de la COVID-19 pour la santé et la reprise économique, il faudra donner accès aux vaccins contre la COVID-19 à la population congolaise ciblée et éligible afin d'accélérer la reprise des activités économiques et sociales. C'est dans ce cadre que la banque a accordé un financement additionnel (FA) équivalent à douze millions de Dollars des Etats-Unis (12 000 000 USD), soit à dix millions trois cent mille euros (10.300.000 €) à la République du Congo dans le cadre du projet PRUC-19. Ce FA permettra un accès au vaccin qui soit abordable et administré de manière équitable.

L'objectif de Développement du Projet (ODP) est de : Prévenir, détecter et répondre à la menace posée par la COVID-19, et renforcer le système national de préparation de la santé publique.

Le Congo a aussi reçu un Don équivalent à 3 millions USD pour la préparation et la riposte aux urgences sanitaires.

Enfin, le 3^{ème} Financement additionnel équivalent à 29 670 000 USD reçu par le Congo va améliorer le traitement et les soins, notamment la capacité de livraison d'oxygène du pays et en maintenant les services essentiels. Il encouragera également la demande de vaccination en renforçant les campagnes de communication et de sensibilisation qui sont essentielles de maintenir tout au long du déploiement de la vaccination COVID-19.

Il encouragera également la demande de vaccination en renforçant les campagnes de communication et de sensibilisation qui sont essentielles de maintenir tout au long du déploiement de la vaccination COVID-19.

Conformément à l'Accord de financement, le Projet de Riposte d'Urgence au COVID-19 comprend trois (03) composantes ci-après :

* **Composante 1** : Développer la détection précoce des cas, la ca-

pacité de diagnostic, la recherche des contacts, l'enregistrement et la notification des cas.

* **Composante 2** : campagne de communication, engagement communautaire et changement de comportement

* **Composante 3** : Gestion de la mise en œuvre et suivi et évaluation L'exécution du Projet de Riposte d'Urgence au COVID-19 est assurée par l'Unité de Gestion PRUC-19 qui a pour tutelles :

- Administrative : le ministère de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale (MEPSIR), président du comité de pilotage du projet ;

- Technique : le Ministère de la Santé et de la Population (MSP).

Le présent avis est lancé en vue du recrutement d'un (1) Spécialiste en Santé Publique dudit projet

1. Description des Postes :

Sous la supervision du Coordonnateur de l'UGP-PRUC-19, les tâches du Spécialiste en Santé Publique consisteront entre autres à :

* Au plan de la coordination :

- Appuyer la coordination dans la réalisation des activités du projet COVID-19 telles que prévues dans les trois composantes et sur la base des orientations reçues du Comité Technique Covid-19 ;

- Coordonner la mise en œuvre l'ensemble des activités contenues dans le PTBA, d'une part, et, suivre l'exécution des activités sur le terrain ;

- Mettre à jour, le cadre de résultats des indicateurs de performance du projet ;

* Au plan de la santé publique :

- Suivre et appuyer la mise en œuvre des activités du plan national de préparation et de riposte à la pandémie du coronavirus (COVID-19) ;

- Suivre et évaluer les différentes mesures visant à prévenir la propagation et l'impact de la pandémie du coronavirus (COVID-19) ;

* Au niveau de l'hygiène publique :

- Suivre les actions d'information, d'éducation et de communication sur la pandémie du coronavirus (COVID-19) ;

- Assurer la logistique et la sécurité du patrimoine acquis et des interventions d'hygiène dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) ;

L'Unité de Gestion du projet PRUC-19, invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

2. Profil du Candidat :

Le candidat doit justifier les qualifications suivantes :

• Être titulaire d'un BAC+7 minimum en sciences sociales, sciences

médicales, ou un diplôme équivalent ;

• Avoir une expérience professionnelle dans un système de santé ou dans une administration de santé publique ;

• Avoir une expérience professionnelle dans la gestion des systèmes de santé publique ou communautaire en Afrique subsaharienne ;

• Expérience pertinente dans les tâches similaires, plus spécialement en matière de préparation et riposte contre les flambées épidémiques et de l'amélioration des capacités requises pour la mise en œuvre de RSI ;

• La connaissance des logiciels d'enquête et de surveillance épidémiologique serait un atout ;

• Avoir une bonne connaissance informatique des logiciels bureautiques (Word, Excel, PowerPoint, internet Explorer, et autres outils de communication) ;

• Être de bonne moralité et avoir la capacité de travailler sous pression, en équipe multidisciplinaire et dans un milieu multiculturel.

• Parfaite maîtrise du contexte socioéconomiques du Congo ;

• Familiarité avec les partenaires techniques et financiers nationaux, régionaux et internationaux ;

• Excellente capacité de travailler au sein des équipes pluridisciplinaires, et multiculturelles et être capable de voyager à l'intérieur du pays ;

• Capacité démontrée à travailler et à communiquer efficacement (oral et écrit) en Français.

• Des compétences de « Leadership » et une flexibilité et capacité à s'adapter à des situations d'urgence et de changements fréquents ;

• La connaissance des procédures des PTF santé serait un atout ;

3. Composition du Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera constitué comme suit :

• Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Coordonnateur de l'UGP PRUC-19 ;

• Les copies des diplômes (les originaux seront demandés pendant les entretiens) ;

• Les copies des attestations de travail (les originaux seront demandés pendant les entretiens) ;

• Un curriculum vitae détaillé ;

• Les copies des attestations des expériences du candidat dans les domaines couverts par le poste.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au siège de l'Unité de Gestion CAB située derrière l'Ambassade des USA de 09 heures à 16 heures (heure de Brazzaville).

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en Français et portés la mention « Candidature au poste de spécialiste en Santé Publique de l'UGP- PRUC-19 » et déposés sous pli fermé à l'adresse ci-dessus ou par voie électronique (vitalevencebebe@gmail.com) au plus tard le 03 février 2023 à 12 heures.

Le Coordonnateur de l'UGP PRUC-19,

Vital Evence EBELEBE

CHAN-ALGERIE 2023

Les Diabes-Rouges A' déjà sur la pente raide

La carrière algérienne des Diabes-Rouges A' risque de s'achever au premier tour, conséquence de leur défaite d'entrée face au Cameroun dans le premier match de leur groupe à trois équipes. A l'heure des lendemains qui déchantent, tout le monde prédit un constat d'échec.



Elie Ngoya

Pour leur première sortie lundi 16 janvier à Oran, les Diabes-Rouges ont accouché d'une souris. Leur défaite face au Cameroun a été mal accueillie par l'opinion publique. De l'homme de la rue à la presse en passant par les réseaux sociaux, c'est une véritable volée de bois vert qu'ont encaissée la sélection nationale A' et son entraîneur, Elie Ngoya. «Ce n'est pas le score écriqué de la rencontre qui amoindrira, aux yeux d'un public sportif désabusé par le match affreux à tous points de vue qu'ils ont produit,



Le Cameroun a remporté le derby contre le Congo

la démission de cette équipe nationale», pointe un confrère. «Un spectacle désolant de joueurs incapables de concevoir le moindre mouvement de football bien élaboré, cherchant plus à défendre par tous les moyens, enfin, et surtout, une partie hachée. Ajoutez à cela que tout le monde dégagait n'importe comment, n'importe où et vous trouverez le résultat d'une prestation nulle, qu'il convient de classer très vite dans les dossiers poussiéreux», renchérit un autre. Le manque de complémentarité entre les compartiments a été également souligné. Bref, c'est une équipe du Congo sans rage de vaincre et ayant montré d'énormes insuffisances que les férus de football ont vu.

Avec cette défaite face au Cameroun, on peut maintenant se faire une idée sur l'avenir

du Congo au CHAN. On se demande alors si les Diabes-Rouges seront capables de se qualifier pour les quarts de finale, objectif minimum, comme lors des deux précédentes participations, en 2018 au Maroc et 2021 au Cameroun. La tâche s'annonce extrêmement difficile pour le staff technique et ses joueurs. Même en cas de victoire sur le Niger, ce vendredi 20 janvier, les Diabes-Rouges n'auront plus leurs cartes en main. Ils devront s'en remettre plutôt au destin, car seul le premier du groupe ira en quart de finale, à moins d'une disposition exceptionnelle de la CAF repêchant un des meilleurs deuxième des groupes à trois, en raison du forfait inattendu du Maroc.

Jean ZENGABIO

HANDBALL

DGSP, un club qui sait rebondir

Quatrième à la 43e édition de la Coupe d'Afrique des clubs champions de handball féminin, en octobre 2022 en Tunisie, alors qu'elle fut sur le podium (troisième) en 2021 au Maroc, la DGSP (Direction générale de la sécurité présidentielle) est vite repartie de l'avant en obtenant cette année l'organisation de cette compétition à domicile.

C'était l'objet de l'entretien que le général Serges Oboa, président général et mécène du Club multidisciplinaire DGSP, a eu, mardi 18 janvier 2023 à Brazzaville, avec Pedro Goudinho, deuxième vice-président de la CAHB (Confédération africaine de handball). En effet, le club dont il est le mécène est candidat pour accueillir la Coupe d'Afrique des clubs champions de handball. Fort de la réussite des précédents événements sportifs organisés dans la capitale congolaise, «la CAHB n'a pas hésité un seul instant», affirme Pedro Godinho.

Le responsable de la CAHB, accompagné d'une délégation constituée des inspecteurs de l'instan-



Le général Serges Oboa et son hôte (Ph. Rudel G.)

ce continentale, a assuré n'avoir aucune inquiétude sur le bon déroulement de la compétition à Brazzaville. Le général Serges Oboa lui a «garanti» que toutes les institutions sportives du pays (ministère des Sports et Fédération congolaise de handball), «avec le soutien de la DGSP», s'impliquent efficacement pour offrir «au handball africain une belle fête». Les sites (infrastructures sportives et hôtelières) retenus pour abriter la compétition et les délégations ont été visités par deux inspecteurs de la CAHB, Nicolas Magne et Pascal Tuyisenge.

Le club multidisciplinaire DGSP est un jeune club qui a, sans conteste, apporté un souffle nouveau dans le handball féminin congolais. Son équipe phare, qui a déjà atteint deux fois les demi-finales de la Coupe d'Afrique des clubs champions, veut conquérir un titre continental. Ses dirigeants se voient bien arracher le trophée cette année. La compétition pourrait se dérouler en octobre prochain, à une période où la CAHB célébrera le jubilé de ses cinquante ans de création.

G.-S.M

IN MEMORIAM

13 janvier 2009-13 janvier 2023, cela fait quatorze (14) ans qu'il a plu à Dieu d'arracher à notre affection, notre père Monsieur Doudou Servais MOUALA.

En cette date commémorative, nous implorons la divine miséricorde pour que son âme repose en paix et qu'à jamais brille sur lui l'Etoile d'une vie éternelle

Il reste toujours présent dans nos cœurs.

A tous ceux qui l'ont connu, nous demandons d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire

Les enfants MOUALA



AVIS DE RECHERCHE

Le docteur Elisabeth DIBANTSA, née LOUVOUANDOU, titulaire de la Pharmacie «La Providence» sise, 966 Avenue Fulbert Youlou, à Makélékélé Brazzaville, recherche Mademoiselle NKOUKA MOUTINOU Elodie, son employée, qui n'a pas rejoint son poste de travail le 3/12/22, à l'issue de sa période de congés.

Depuis lors, elle n'a jamais donné de ses nouvelles, les recherches à son ancien domicile ainsi que les appels téléphoniques à son endroit étant demeurés infructueux jusqu'à ce jour.

En conséquence, elle lui demande de bien vouloir rejoindre son poste de travail, le 20/01/23, au plus tard.

Elle prie aussi toute personne qui la connaîtrait de l'en informer.

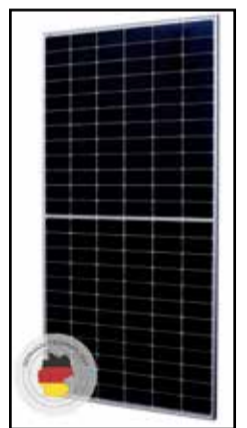
Faute de réaction de sa part, elle sera naturellement considérée comme démissionnaire depuis le 03/12/22.

Fait à Brazzaville, le 16 Janvier 2023

Dr ELISABETH DIBANTSA

Elisabeth Dibantsa
PHARMACIENNE TITULAIRE

Global New Energy Solar, en sigle (GNES)



Société spécialiste en énergies renouvelables et efficacité énergétique.

Nos techniciens expérimentés, se tiennent à votre disposition pour vous aider à satisfaire tous vos projets en énergies renouvelables. Nous proposons une large gamme de produits de fabrication européenne pour vos projets solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolienne et électricité générale.

Nos produits:

- Panneaux solaires photovoltaïque;
- Panneaux solaire thermique;
- Des Onduleurs hybrides et Convertisseurs;
- Des Contrôleurs de charges MPPT;
- Des Pompes solaires (immergées, de surface et piscine);

- Des Aérations solaires des étangs;
- Des Batteries solaire (GEL; OPZV; OPZS ET LITHIUM).

-Des KITS solaire photovoltaïque. Nos partenaires et fournisseurs des matériels et équipements:

- GROWATT Energy;
- VITRON Energy;
- AE Solar;
- ULTRACELL;
- HELUKABELL;
- RENUSOL.

Contacts: 05-204-86-64/
05-598-46-81/06-617-90-58

Mail: contact@global-newenergysolar.com
Adresse: 100, avenue Marien NGOUABI (entre la DIRAT et le garage Bolloré) centre-ville Pointe-Noire.